



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

PROFIL DE PAYS

2017



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**





Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

PROFIL DE PAYS

2017



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

## Commandes

Pour commander des exemplaires du Profil de pays - République démocratique du Congo, veuillez contacter :

Section des publications

Commission économique pour l'Afrique

B.P. 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél. : +251-11- 544-9900

Télécopie : +251-11-551-4416

Adresse électronique : [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web : [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

Pour télécharger gratuitement une copie électronique des publications de la CEA, veuillez accéder au site : [www.uneca.org/publications](http://www.uneca.org/publications)

© 2017 Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : mars 2018

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

## Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

# Sommaire

|   |            |
|---|------------|
| <b>Liste des sigles et abréviations</b>   | <b>v</b>   |
| <b>Remerciements</b>  | <b>vii</b> |
| <b>1 Vue d'ensemble</b>   | <b>1</b>   |
| <b>2 Contexte national et sous-régional</b>   | <b>3</b>   |
| <b>3 Performance économique</b>   | <b>7</b>   |
| 3.1. Croissance économique  | 7          |
| 3.2. Politique budgétaire et fiscale  | 12         |
| 3.3. Politique monétaire  | 14         |
| 3.4. Compte courant   | 16         |
| 3.5. Compte financier et compte de capital  | 18         |
| <b>4 Développement social</b>   | <b>20</b>  |
| 4.1. Dynamique démographique  | 20         |
| 4.2. Pauvreté et emploi   | 22         |
| 4.3. Santé  | 26         |
| 4.4. Éducation  | 28         |
| 4.5. Genre  | 30         |
| <b>5 Analyse thématique : Énergie durable pour tous - Un défi pour la transformation structurelle de la RDC</b> | <b>33</b>  |
| 5.1. Des ressources énergétiques immenses et largement sous-exploitées  | 33         |
| 5.2. Un accès encore limité de la population à l'électricité  | 36         |
| 5.3. La nécessaire recherche d'un compromis énergétique : politiques et enjeux                                  | 39         |
| <b>Conclusions et recommandations</b>   | <b>44</b>  |
| <b>6 Évaluation de la qualité des données</b>   | <b>45</b>  |
| <b>Bibliographie</b>  | <b>46</b>  |



## Liste des sigles et abréviations

|        |  |
|--------|--|
| APE    | Accords de partenariat économique  |
| ARV    | Antirétroviraux  |
| ASS    | Afrique subsaharienne  |
| BCC    | Banque centrale du Congo   |
| BIT    | Bureau international du travail  |
| BM     | Banque mondiale  |
| CDF    | Franc congolais  |
| CEA    | Commission économique pour l'Afrique   |
| CEEAC  | Communauté économique des États de l'Afrique Centrale  |
| CER    | Communautés économiques régionales   |
| CESCN  | Commission des études statistiques et des comptes nationaux  |
| CNUCED | Conférences des Nations Unies sur le commerce et le développement  |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe   |
| CPEGL  | Communauté économique des pays des Grands Lacs   |
| EDS    | Enquête démographique et de santé  |
| EPSP   | Enseignement primaire, secondaire et professionnel   |
| FDLR   | Forces démocratiques de libération du Rwanda   |
| GWh    | Gigawatt heure   |
| HCR    | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  |
| IADS   | Indice africain de développement social  |
| ICF    | Indice de la condition féminine  |
| IDG    | Indice de développement de genre   |
| IDH    | Indice de développement humain   |
| IDISA  | Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique   |
| IIG    | Indice de l'inégalité de genre   |
| INS    | Institut national de la statistique  |
| LRA    | Armée de résistance du Seigneur  |
| MW     | Mégawatt   |
| OCHA   | Bureau de la coordination des affaires humanitaires  |
| OMD    | Objectifs du Millénaire pour le développement  |
| ONU    | Organisation des Nations Unies   |
| PASEC  | Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie |

|          |  |
|----------|--|
| PEG      | Programme économique du Gouvernement   |
| PGAI     | Plateforme de gestion de l'aide et de l'investissement                         |
| PIB      | Produit Intérieur Brut   |
| PIR      | Programme intérimaire renforcé   |
| PMURR    | Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction      |
| PNLS     | Programme national de lutte contre le SIDA                                     |
| PNMLS    | Programme national multisectoriel de lutte contre le SIDA                      |
| PNSD     | Plan national stratégique de développement                                     |
| PNSR     | Programme national de santé de la reproduction                                 |
| PNUD     | Programme des Nations Unies pour le développement                              |
| PNUE     | Programme des Nations Unies pour l'environnement                               |
| PROCER   | Programme cadre de création d'emplois et de revenus                            |
| PRONANUT | Programme national de nutrition  |
| PSRFP    | Plan Stratégique de réforme des finances publiques                             |
| PTF      | Partenaires techniques et financiers   |
| PVV      | Personnes vivant avec VIH-SIDA   |
| RDC      | République démocratique du Congo   |
| REDD+    | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière |
| SADC     | Communauté de développement de l'Afrique australe                              |
| SNEL     | Société nationale de l'électricité   |
| UA       | Union africaine  |
| UE       | Union européenne   |
| DAES     | Département des affaires économiques et sociales de l'ONU                      |
| UNESCO   | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture      |
| UNICEF   | Fonds des Nations Unies pour l'enfance   |
| USD      | Dollar des États-Unis  |

# Remerciements

L'objectif des profils de pays est de présenter une analyse du processus de transformation structurelle des pays africains, en utilisant les données nationales, et en collaboration avec les différentes divisions de la CEA, qui fournissent notamment une analyse sur les questions liées aux prévisions économiques, à l'intégration régionale, à l'exclusion humaine et au genre.

Ce profil de pays a été rédigé sous la coordination générale et l'orientation de Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion du savoir, et la supervision directe de Andrew Mold, Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est. Les auteurs de cette publication sont Grégoire Kankwanda Ebulelang, professeur associé à l'Université de Kinshasa, et Priscilla Lecomte, du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

Cet aperçu général du pays a été réalisé suite à des consultations avec plusieurs institutions gouvernementales de la République démocratique du Congo (RDC). Le groupe d'examen interne mis en place par la Section de qualité opérationnelle de la CEA, composé de Robert Lisinge, Ayenika Godheart et Semia Guermas Tapia, a fourni des observations et des contributions précieuses. La revue externe a été réalisée par M. Léonard Rugwabiza, auquel l'auteur adresse ses vifs remerciements. Une mention spéciale va enfin à la Section des publications de la CEA, pour l'édition, la traduction, la conception graphique et l'impression de cette publication, ainsi qu'à la Section d'information géographique pour son aide en matière de cartographie.

# La République démocratique du Congo en bref

| Informations générales  |                                      | Classement                                  | Rang | Sur un total de | Année | Source                     |
|---|--------------------------------------|---|------|-----------------|-------|----------------------------|
| Sous-région   | Afrique de l'Est et Afrique centrale | Indice de développement humain              | 176  | 188             | 2016  | PNUD                       |
| Langue officielle   | Français                             | Indice des inégalités entre les sexes       | 153  | 188             | 2016  | PNUD                       |
| Monnaie   | Franc congolais                      | Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique | 46   | 54              | 2016  | Fondation Mo Ibrahim       |
| Capitale  | Kinshasa                             | Indice de la facilité de faire des affaires | 182  | 190             | 2018  | Banque Mondiale            |
| Appartenance à une/des communauté(s) économique(s) régionale(s) | COMESA, ECCAS, SADC                  | Indice de perception de la corruption       | 156  | 177             | 2016  | Transparency International |

## Croissance économique



L'économie congolaise a été affectée par la baisse du cours de ses principaux produits d'exportation, ainsi que la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans plusieurs régions du pays. Après un recul marqué à 2,4 % en 2016, le taux de croissance du PIB est reparti légèrement à la hausse à la faveur de la remontée des prix des matières premières. Dans un contexte marqué par la persistance de la crise sécuritaire et humanitaire, le taux de croissance devrait atteindre 3,2 % en 2017 et 4,4 % en 2018. Ces taux restent toutefois inférieurs à la moyenne de 7,8 % réalisée entre 2011 et 2015.

## Politique budgétaire



Le gouvernement a mené en 2016 et 2017 une politique de rigueur budgétaire, face à la baisse des ressources fiscales. L'augmentation du déficit a été limitée (-1,2 % en 2016 contre -1 % en 2015), et le solde budgétaire pour l'année 2017 devrait être proche de zéro. La faiblesse structurelle des ressources domestiques, avec un taux de pression fiscale d'à peine 10 %, limite la capacité d'investissement de l'État. En 2016, les dépenses d'investissements ont baissé de 74 % alors que les besoins en termes d'infrastructures et de services publics sont immenses.

## Politique monétaire



La RDC a connu une forte poussée inflationniste en 2016 et 2017. Le taux d'inflation a atteint 46,8 % en 2017, contre 25 % en 2016 et 1 % en moyenne au cours des trois années précédentes. Le franc congolais s'est déprécié de près de 24 % en 2016 puis à nouveau en 2017. Pour restaurer la stabilité macroéconomique, les coefficients de réserves obligatoires sur les dépôts en devises ont été relevés et le taux directeur a été revu à la hausse, passant de 7 % à 20 % sur une période de 18 mois.



### Compte courant

Le déficit du compte courant a tendance à se résorber, passant de 4,8 % du PIB en 2014 à 4,1 % en 2015 et 3,3 % en 2016, suite à la réduction des déficits de la balance commerciale et des services, dans un contexte de contraction de la demande intérieure.



### Investissement direct étranger

Les soldes du compte de capital et du compte financier se sont détériorés en 2016, principalement en raison de la forte baisse des investissements étrangers, qui ne représentent plus que 2,3 % du PIB en 2016, contre près de 10 % en 2012. La situation semble s'inverser en 2017, avec une reprise des investissements, en lien avec une évolution à la hausse des cours des matières premières.



### Dynamique démographique

Selon les projections des Nations Unies, la population est estimée à plus de 80 millions d'habitants en 2017, avec un taux de croissance annuel de 3,3 %. Près de 40 % de la population habitent dans les milieux urbains. Le taux de fécondité est élevé (6,6 enfants par femme) et a une incidence négative sur la transition démographique.



### Pauvreté

En 2012, 77 % de la population congolaise vivait sous le seuil de pauvreté international de 1,9 dollar par jour, contre 94 % en 2004. Selon les données nationales, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 71,3 % en 2005 à 63,4 % en 2012, alors qu'elle était estimée à plus de 80 % en 1990. De nombreuses disparités régionales persistent, le niveau de pauvreté s'étant même accru entre 2005 et 2012 dans les régions du Kasaï et Maniema.



### Emploi

Plus de 70 % de la population est occupée dans l'agriculture, et moins de 5 % des actifs travaillent dans le secteur de l'industrie. En milieu urbain, c'est le secteur tertiaire qui prédomine, regroupant plus de deux tiers des emplois. Le secteur informel représente près de 90 % des emplois. Le taux de chômage au sens du BIT est estimé à 4,5 % avec un taux de sous-emploi de 71 %, mais si on considère le chômage au sens élargi, il concernerait 41 % des 24-25 ans à Kinshasa.



### Santé

La plupart des indicateurs de santé se sont améliorés au cours des dernières décennies. Le taux de mortalité infanto-juvénile a baissé de 50 % depuis 1990, et s'établit en 2013 à 104 ‰. Le taux de couverture vaccinale est passé de 63 % à 72 % entre 2000 et 2015. On note également une réduction du taux de mortalité maternelle, même si celui-ci reste très élevé, à 846 décès pour 100 000 naissances vivantes. Toutefois, la situation sanitaire s'est fortement dégradée en 2016 et 2017 avec la multiplication des conflits armés et l'augmentation très importante du nombre de personnes déplacées, qui s'établit début 2018 à près de 4,5 millions.



### Éducation

Les taux de scolarisation brute dans le primaire et le secondaire ont progressé de manière significative, à la faveur d'une meilleure scolarisation des filles et des enfants en milieu rural. Le taux brut de scolarisation dans le primaire se situe à 110 % en 2014 contre 91 % en 2005. La proportion d'enfants non scolarisés, de près de 25 % en 2012, bien qu'en baisse, est encore élevée. Le système éducatif reste marqué par des problèmes d'inefficacité et de financement.



### Genre

L'indice de développement de genre s'est situé à 0,832 en 2015 contre 0,822 en 2013. On note des progrès dans la scolarisation des filles, principalement au niveau de l'éducation primaire, avec un ratio de parité qui est passé de 0,8 en 2007 à 0,9 en 2013. Au niveau de l'enseignement secondaire, le ratio filles-garçons est de 0,6 en 2016. Les femmes restent largement sous-représentées dans l'emploi salarié et le monde politique. Le Parlement congolais ne compte actuellement que 8,9 % de femmes.

## Vue d'ensemble

La République démocratique du Congo (RDC) traverse une période de ralentissement économique marqué depuis 2016, le taux de croissance ayant chuté de 6,9 % en 2015 à 2,4 % en 2016. Ce ralentissement s'explique par la baisse des cours mondiaux des matières premières, qui représentent plus de 95 % des exportations. En 2017, l'économie congolaise a montré des signes de reprise, à la faveur de la remontée des cours des matières premières – le cours du cuivre s'appréciant de 30 % en un an. Le taux de croissance s'établirait à 3,2 % en 2017, et le gouvernement table sur un taux de 4,4 % pour l'année 2018. Le ralentissement économique s'est accompagné d'une détérioration de la balance des paiements, et d'une forte contraction du stock de réserves internationales qui représentait moins d'un mois d'importation fin décembre 2017 contre plus de deux mois en 2013 (Banque centrale du Congo, 2017a, 2018c). L'inflation a atteint un taux de près de 50 % en 2017, et le franc congolais s'est déprécié d'environ 24 %. À la conjoncture difficile s'ajoutent des problèmes structurels découlant de plusieurs décennies d'instabilité et de destruction du tissu économique. L'insuffisance des infrastructures, l'absence de diversification économique et un climat des affaires peu propice à l'investissement font partie des principaux défis auxquels doit faire face le nouveau gouvernement mis en place en 2017, alors que l'ambition affichée est de faire de la RDC un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 dans le cadre du Plan national stratégique de développement ou PNSD (Ministère du plan, RDC, 2016).

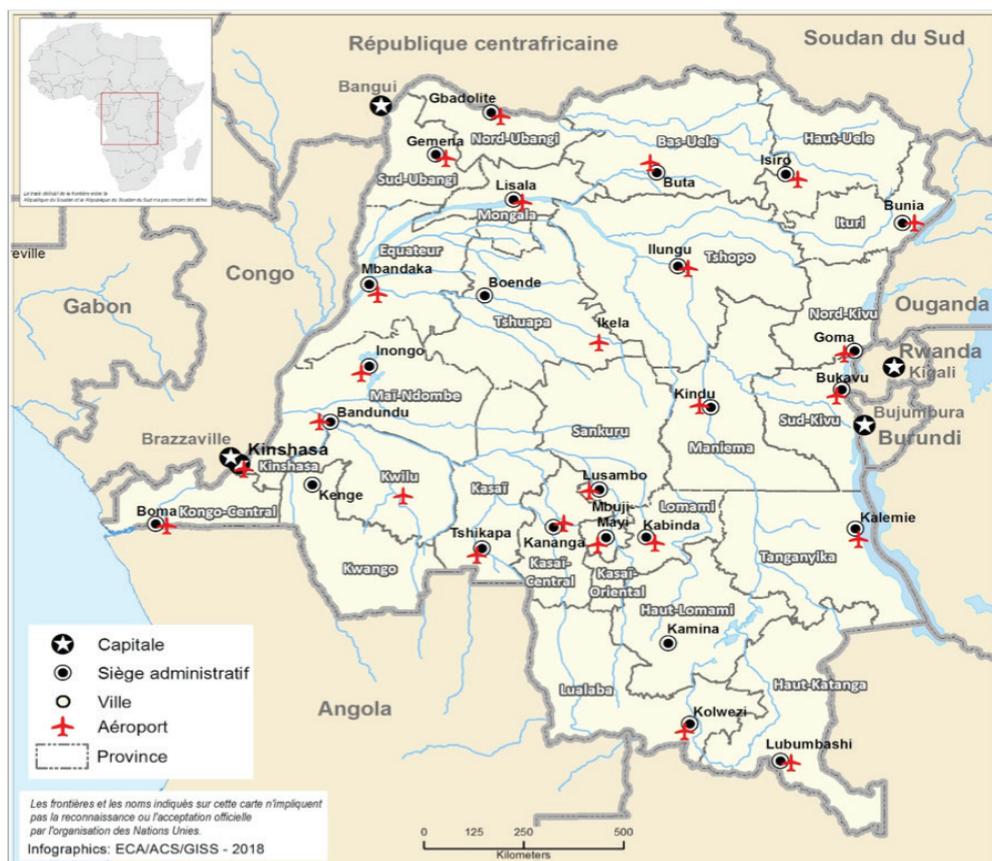
Dans le domaine du développement social, la RDC a enregistré des progrès significatifs, même si les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'ont pas pu être atteints, « dans un contexte fragile, émaillé par l'instabilité politico-sécuritaire, la destruction du tissu économique et plusieurs chocs exogènes » (RDC, PNUD, 2015a). L'incidence de la pauvreté est passée de 80 % en 1990 à 63 % en 2012. Le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes dans les domaines de la santé et de l'éducation, entraînant une amélioration notable dans ces secteurs. Cependant, les inégalités persistent et le chômage reste un problème, notamment en ville et auprès des jeunes. À Kinshasa par exemple, 41 % des 25-34 ans seraient sans emploi. Enfin, avec près de 4,5 millions de déplacés internes, le nombre le plus élevé d'Afrique, la RDC traverse une crise humanitaire de grande ampleur, particulièrement dans les régions de l'est et du sud du pays.

L'accès à l'énergie est un des défis majeurs de la RDC malgré le potentiel immense dont dispose le pays. Le taux national d'accès à l'électricité est actuellement de 9 %, et de 1 % seulement en milieu rural. Le potentiel hydroélectrique de la RDC est estimé à près de 100 000 mégawatt (MW), mais moins de 2 600 MW sont actuellement exploités. Dans ce contexte, 95 % de l'apport énergétique du pays reste fourni par la biomasse, principalement via le bois de chauffe, ce qui contribue à la déforestation rapide du pays. Afin d'atteindre les objectifs de développement durable concernant l'accès de tous à une énergie durable, la RDC doit accroître et diversifier ses modes de production d'énergie. L'analyse thématique proposée dans la présente publication se penche sur les enjeux liés à cet impératif.

## Contexte national et sous-régional

La République démocratique du Congo (RDC), située en Afrique centrale, est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne, avec une superficie de 2,34 millions de km<sup>2</sup>, et le troisième pays le plus peuplé, derrière le Nigéria et l'Éthiopie, avec une population estimée à 76,2 millions d'habitants en 2016. L'étendue géographique de ce pays aux dimensions continentales est un véritable défi, alors que les infrastructures de transports et de communication sont insuffisantes (voir la carte 1).

**Carte 1 : République Démocratique du Congo (RDC). Provinces administratives**



Source : Service d'information géographique de la CEA.

La RDC a été profondément affectée par les conflits armés qu'a connus le pays entre 1995 et 2002. Dans son rapport de 2015 (CEA, 2015), la CEA note qu'« au niveau macroéconomique et sectoriel, les conflits ont accentué la détérioration de l'économie qui avait commencé dans les années 1980 et s'était poursuivie jusqu'au milieu des années 1990.<sup>1</sup> » Suite à cette période de conflits alimentés par les ressources naturelles, principalement les minerais des régions du Kivu, du Katanga et du Kasai, le PIB par habitant a atteint en 2001 son niveau le plus bas depuis l'indépendance du pays. Sur le plan économique, la dépendance structurelle de l'économie aux ressources naturelles a été renforcée, et le climat des affaires s'est détérioré. Les finances publiques ont été aussi affectées, avec des problèmes accrus de gestion et une baisse de la capacité de mobilisation des ressources domestiques. Sur le plan social, les guerres du Congo ont profondément affecté les populations, touchées par le retrait de l'État dans la fourniture des services sociaux, la dégradation des infrastructures, l'insécurité alimentaire et les violences.

Malgré la signature d'accords de paix et particulièrement celui d'Addis-Abeba en février 2013, visant la paix dans la région des Grands Lacs, la situation sécuritaire reste préoccupante. L'année 2017 a vu la recrudescence de l'activité des groupes armés dans les deux Kivu, dans le Kasai avec la rébellion de Kamuina Nsapu, et des conflits entre groupes ethniques dans le Tanganyika. Sur le plan humanitaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA, 2018b) évoque une « détérioration dramatique de la situation humanitaire » en 2017, année au cours de laquelle 1,9 million de personnes auraient été nouvellement déplacées, portant le nombre de déplacés internes à 4,49 millions (OCHA, 2018a), soit la plus grande population déplacée d'Afrique. La RDC accueille en outre plus de 540 000 réfugiés originaires des pays voisins, notamment le Rwanda, et on compte plus de 515 000 réfugiés congolais dans les pays limitrophes de la RDC (HCR, 2018)<sup>2</sup>.

Ces crises humanitaires sont aggravées par la crise politique à Kinshasa, suite au report des élections présidentielles initialement prévues le 19 décembre 2016. Un gouvernement de transition a été mis en place en 2017, dans un contexte de tensions politiques persistantes. Fin 2017, le calendrier électoral a été publié, fixant désormais les élections présidentielles et législatives au 23 décembre 2018, alors que l'actualisation des listes électorales se poursuit. La loi de finances 2018 prévoit un budget de plus de 600 millions de dollars des États-Unis pour l'organisation de ces élections (Nations Unies, Conseil de Sécurité, 2018).

Sur le plan régional, la RDC est membre de plusieurs communautés économiques régionales : le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États d'Afrique

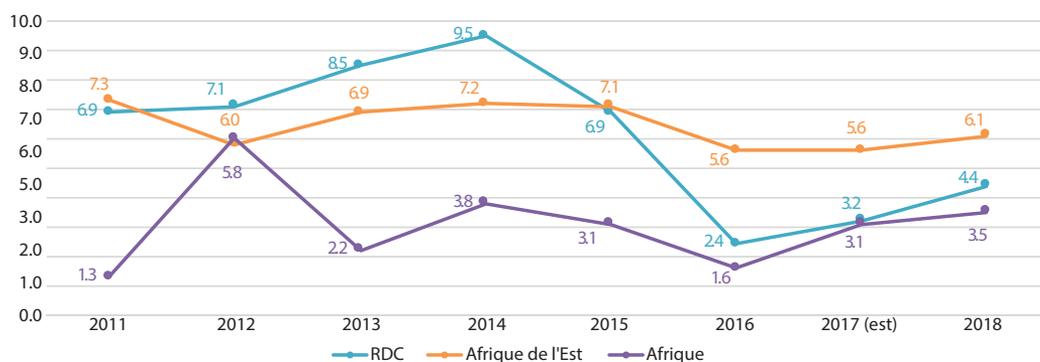
1 Le rapport évalue le bilan en pertes humaines entre 5,4 et 6,7 millions de morts, faisant des guerres du Congo le conflit le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre Mondiale. Sur le plan économique, le PIB aurait reculé de 4,1 % en moyenne par an entre 1997 et 2001.

2 Chiffres de la base de données du portail régional du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, (HCR), consultée le 21 février 2018.

centrale (CEEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Les derniers sommets des chefs d'État et de gouvernement de la SADC et du COMESA qui se sont tenus fin 2016 ont noté les faibles progrès réalisés en matière de convergence macroéconomique régionale (BCC, 2017b). L'indice d'intégration régionale calculé par la CEA en partenariat avec l'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAD) montre que la RDC est peu intégrée aux chaînes de valeur régionales, et que les infrastructures transfrontalières ainsi que l'intégration monétaire sont insuffisantes (voir l'encadré 1). En matière d'intégration commerciale, les négociations se poursuivent lentement pour la signature d'un accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays d'Afrique centrale. Seul le Cameroun a signé un accord intérimaire, et la RDC continue à bénéficier d'un régime préférentiel « tout sauf les armes » (EBA, *Everything but Arms*) au titre de son statut de pays moins avancé.

La comparaison de la performance économique congolaise avec les pays de la région montre que la RDC a connu un rythme de croissance de 7,8 % par an en moyenne entre 2011 et 2015, bien supérieur à la moyenne du continent africain sur la même période (3,3 %) et plus élevé aussi que celui de l'Afrique de l'Est (6,9 %). Toutefois, à partir de 2016, la dynamique économique de la RDC s'est ralentie de manière plus marquée que celle de l'Afrique de l'Est (figure 1).

**Figure 1 : Évolution de taux de croissance du PIB réel en RDC et Comparaison sous-régionale**



**Sources :** BCC, INS, CESC, Calculs de la CEA, et DAES-ONU. Les chiffres pour 2017 sont des estimations, pour 2018, des prévisions.

### Encadré 1: Indice d'intégration régionale en Afrique - République démocratique du Congo

L'Indice d'intégration régionale en Afrique permet d'apprécier dans quelle mesure chaque pays africain respecte ses engagements par rapport aux cadres d'intégration panafricaine tels que l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja.

Établi conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la CEA, l'indice s'intéresse aux dimensions suivantes : la libre circulation des personnes, l'intégration commerciale, l'intégration productive (développement des chaînes de valeur régionales), les interconnexions et les infrastructures régionales, et la convergence des politiques macroéconomiques. La section suivante rend compte des indicateurs retenus par l'Indice. Pour plus de détails, voir le rapport sur l'Indice et le site Web correspondant.

La République démocratique du Congo réalise une performance modérée à faible selon l'Indice africain d'intégration régionale au sein des trois communautés économiques régionales (CER) dont le pays est membre : le COMESA, la SADC et la CEEAC. La RDC se classe 10ème au niveau du COMESA, 14ème au niveau de la SADC et 11ème au niveau de la CEEAC.

**Libre circulation des personnes.** À la date de calcul de l'Indice, la RDC n'avait notamment pas ratifié les instruments pertinents à la libre circulation des personnes au sein des trois CER. Seulement 21 % des ressortissants des États membres de la SADC peuvent entrer en RDC sans visa ou peuvent se voir délivrer leur visa à l'arrivée.

**Intégration commerciale.** La performance de la RDC sur ce plan est relativement bonne au sein du COMESA et modérée au sein de la SADC et de la CEEAC. Si la RDC représente environ 16 % des flux commerciaux régionaux au sein du COMESA, ses parts dans les échanges régionaux au sein de la SADC et de la CEEAC ne représentent que 6 % et 6.3 %, respectivement (sur la base des données de 2013).

**Intégration productive.** Le pays est faiblement intégré aux chaînes de valeur sous-régionales. Par exemple, les valeurs moyennes de l'Indice de complémentarité commerciale de la RDC (données de la CNUCED) par rapport aux différents pays au sein des trois CER n'excèdent pas 8 (sur une échelle de 0 à 100) sur la période de calcul de l'indice.

**Infrastructures.** Sur ce volet, la performance de la RDC est globalement peu satisfaisante. La valeur moyenne de l'Indice de développement des infrastructures de la Banque africaine de développement pour la RDC était d'environ 7 sur une échelle de 0 à 100 sur la période 2010-2012.

**Intégration financière et politique macroéconomique.** Le franc congolais n'est pas convertible directement dans les monnaies utilisées par les autres États membres des CER dont la RDC est membre.

D'une manière générale, l'intégration régionale de la RDC nécessite des améliorations dans presque toutes les dimensions de l'Index. Plus particulièrement, la RDC devra promouvoir une libre circulation des ressortissants des pays membres des CER, améliorer l'intégration du pays au sein des chaînes de valeurs sous-régionales et développer les infrastructures nationales et transfrontalières (CEA, BAD, UA, 2016).

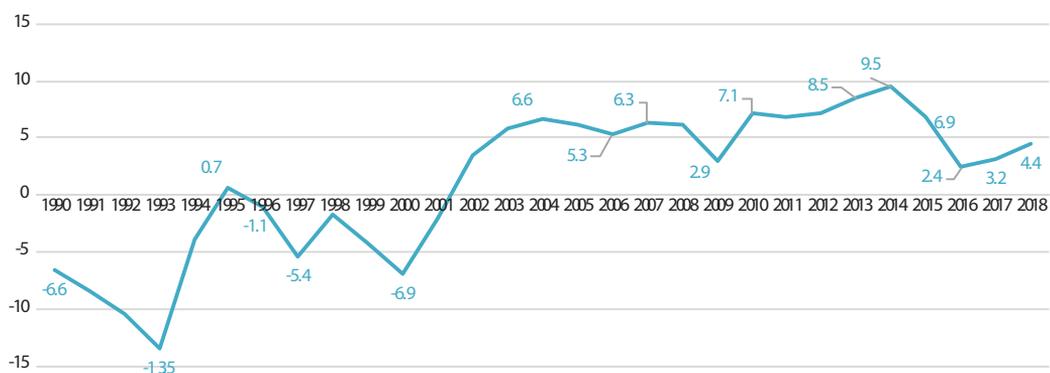
## Performance économique

### 3.1. Croissance économique

La croissance économique de la RDC a enregistré un ralentissement marqué à partir de 2015, en lien avec la baisse des cours des matières premières au niveau mondial, le pays étant fortement dépendant des revenus issus des ressources naturelles, mais également la détérioration du climat politique national et la recrudescence des conflits armés. Après avoir atteint 9,5 % en 2014, le taux de croissance du PIB s'est établi à 6,9 % en 2015, puis à 2,4 % en 2016 (Figure 2). Les estimations s'élèvent à 3,4 % pour 2017 et la Loi de finances 2018 table sur un taux de croissance de 4,4 % en 2018 (RDC, 2017). Cette légère reprise est portée par un rebond des cours des matières premières et de la production minière. Ainsi le cours du cuivre est passé de 5 669 dollars la tonne en décembre 2016 à 7 215 dollars fin décembre 2017, soit une appréciation de près de 30 %. Toutefois, la Banque centrale estime que le taux de croissance du PIB calculé hors secteur extractif a poursuivi son repli, passant de 3,5 % en 2016 à 2,2 % en 2017.

Ce ralentissement marqué vient interrompre une phase de croissance forte entamée à partir de 2002, dans un contexte de reconstruction post-conflit, après une longue période d'essoufflement de 1990 à 2001 caractérisée par des taux de croissance négatifs (voir Figure 2).

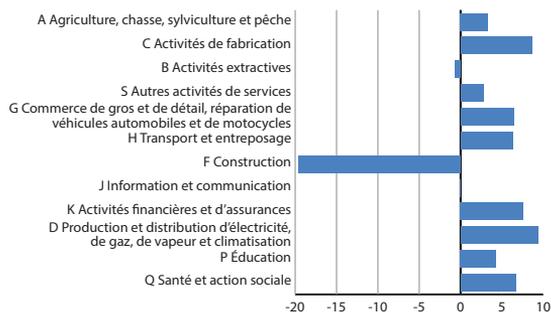
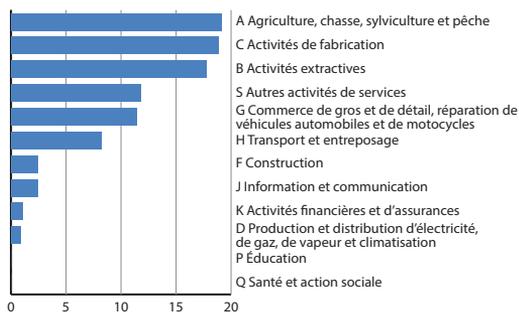
**Figure 2 : Évolution du taux de croissance du PIB réel 1990-2018 (%)**



**Sources :** Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2016 (BCC, 2017b), Note de conjoncture décembre 2017 (BCC, 2018a), Loi de finances 2018 (RDC, 2017)

La performance économique réalisée entre 2002 et 2015 s'explique principalement par le dynamisme du secteur minier qui a attiré des investissements importants, même si la croissance a également été portée par l'agriculture, la construction, le commerce et les télécommunications. Entre 2010 et 2015 par exemple, la contribution du secteur minier à la croissance a représenté environ 36 %. Cette forte dépendance à l'égard du secteur minier est un défi pour l'économie congolaise, le secteur créant peu de valeur ajoutée et d'emplois et subissant la volatilité des cours des marchés mondiaux. Cette dépendance explique également l'impact de la chute brutale des cours mondiaux des matières premières en 2015 sur la dynamique économique de la RDC.

En 2016, la légère croissance économique a été soutenue par le dynamisme des secteurs du commerce, des transports et des industries manufacturières avec des taux de croissance respectifs de 6,4 %, de 6,3 % et de 8,6 % (Figure 3). Le secteur agricole, qui représente près de 20 % du PIB, a enregistré une croissance de 3,3 % contre 4,7 % en 2015. Le repli de 0,7 % de la valeur ajoutée du secteur extractif, qui représente 17,8 % du PIB (Figure 4), est la principale raison du ralentissement économique. La contraction du secteur de la construction est une des autres raisons de la contre-performance de l'économie congolaise en 2016, le secteur ayant un impact négatif de l'ordre de 0,7 point de croissance (Tableau 1). Le recul de ce secteur dans le PIB a commencé en 2015 (- 6,4 %) pour se poursuivre en 2016 (- 19,6 %). Ce repli serait lié notamment aux mesures prises au niveau national pour protéger l'industrie locale de la concurrence des ciments importés (BCC, 2016) et au ralentissement observé dans l'exécution des travaux publics (BCC, 2017b).

**Figure 3 : Variation du PIB 2016/2015 (%)**

**Figure 4 : Structure sectorielle du PIB en 2016 (%)**


Sources : calculs à partir des données de la BCC

**Tableau 1 : Contribution des différents secteurs à la croissance économique (en point de croissance)**

| Branches d'activité                          | 2014       | 2015       | 2016       |
|--|------------|------------|------------|
| <b>Secteur primaire</b>                      | <b>5,5</b> | <b>2</b>   | <b>0,4</b> |
| Agriculture et sylviculture                  | 0,8        | 0,8        | 0,5        |
| Extraction                                   | 4,7        | 1,3        | -0,2       |
| <b>Secteur secondaire</b>                    | <b>1,2</b> | <b>1,2</b> | <b>0,4</b> |
| Industries manufacturières                   | 1,1        | 1,5        | 1          |
| Bâtiments et travaux publics                 | 0          | -0,3       | -0,7       |
| Électricité, gaz et eau                      | 0          | 0          | 0,1        |
| <b>Secteur tertiaire</b>                     | <b>2,6</b> | <b>3,5</b> | <b>1,7</b> |
| Commerce                                     | 0,7        | 1,5        | 0,9        |
| Transports et télécommunications             | 0,8        | 1,2        | 0,4        |
| Autres services hors administration publique | 1          | 0,7        | 0,3        |
| Service d'administration publique            | 0,3        | 0,1        | 0,1        |
| <b>PIB aux prix constants</b>                | <b>9,5</b> | <b>6,9</b> | <b>2,4</b> |

Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2016 (BCC, 2017b)

Pour relancer la croissance économique, des efforts ont été menés par le Gouvernement pour stimuler l'investissement. Plusieurs mesures ont été prises afin d'assainir le climat des affaires et d'offrir une plus grande sécurité aux investisseurs, notamment via l'élaboration d'un nouveau Plan national stratégique de développement ou PNSD (voir l'encadré 2).

En 2017, l'activité économique nationale semble connaître une légère reprise en lien avec l'amélioration de la conjoncture internationale et, notamment, la remontée des cours des

produits d'exportation, principalement le cuivre, le cobalt et l'or (BCC, 2018a). Le taux de croissance du PIB réel en 2017 est estimé à 3,2 % et le taux d'investissement devrait augmenter de plus de 7 %, contre une baisse de 9 % en 2015 et de 1% environ en 2016. Quant à 2018, la loi de finances table sur un taux de croissance du PIB réel de 4,4 %, à la faveur du rebond dans la production minière, d'une amélioration escomptée du contexte politique et de la réalisation des investissements prévus dans le cadre du Plan d'actions du Gouvernement.

### Encadré 2 : Plan National Stratégique de Développement (PNSD)

La RDC est engagée depuis 2001 dans la mise en œuvre de plans stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté. Les trois plans quinquennaux élaborés entre 2001 et 2015 (DSRP 1, DSCR 1 et 2) ont permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) en 2010 et voir ainsi l'annulation de plus de 90 % de la dette extérieure. Parallèlement, ce cadre stratégique a permis la stabilisation macroéconomique et la consolidation de la croissance. En 2016, le Gouvernement a élaboré un nouveau cadre stratégique couvrant une période plus longue, et articulant les niveaux central et provincial. Le nouveau Plan national stratégique de développement (PNSD) couvre l'horizon temporel 2017-2050, à travers l'exécution de sept plans quinquennaux, divisés en trois séquences.

La première séquence correspond au premier plan quinquennal (2017 – 2021). Elle devra permettre à la RDC d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire en 2021 avec un PIB par habitant porté à 1 050 dollars des États-Unis (contre 680 en 2016, en parité de pouvoir d'achat). L'objectif principal de ce premier plan est la modernisation de l'agriculture, avec l'établissement de parcs agro-industriels. Il est prévu aussi l'élargissement de la chaîne de valeur du secteur extractif. Des investissements stratégiques sont aussi prévus en matière d'énergie et de connectivité entre les villes et territoires du pays.

La deuxième séquence couvre la période 2021 – 2030. L'objectif est d'atteindre le stade de l'émergence en 2030 avec un PIB par habitant de 4 000 dollars. Pour ce faire, le Gouvernement entend mettre en œuvre une « industrialisation intensive » et créer des parcs industriels à proximité des parcs agro-industriels, autour de sept « points lumineux de développement » répartis sur le territoire et interconnectés. Il est prévu des investissements conséquents pour valoriser le capital humain et accélérer la transformation structurelle.

La dernière séquence doit permettre à la RDC d'atteindre le statut de pays développé d'ici à 2050, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,5 % et un PIB par habitant porté à 12 000 dollars. À ce stade, l'économie congolaise devrait devenir une société de la connaissance, tirée par le dynamisme de parcs scientifiques et technologiques et l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Le PNSD a le mérite de proposer une vision à long terme. Tiker Tiker note que les objectifs très ambitieux risquent cependant de rendre hypothétique sa mise en œuvre, les taux de croissance attendus (supérieurs à 10 % pendant les 15 premières années) semblant irréalisables (Tiker Tiker, 2016), d'autant que les taux obtenus en 2017 et prévus pour 2018 sont largement inférieurs aux objectifs. À ce titre, le PNSD serait en cours de « recadrage » (Kanda Mukanya, 2017), les prévisions du cadrage macroéconomique étant jugées peu réalistes et l'appropriation par les parties prenantes insuffisante.

**Tableau 2 : Évolution de la Structure du PIB 2000-2016 (%)**

| Branches d'activité                                | 2000         | 2005         | 2007         | 2010         | 2011         | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Secteur primaire</b>                            | <b>39,8</b>  | <b>29,2</b>  | <b>29,4</b>  | <b>38,8</b>  | <b>41,1</b>  | <b>39,7</b>  | <b>39,5</b>  | <b>40,6</b>  | <b>38,8</b>  | <b>37,0</b>  |
| Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche       | 32           | 21,6         | 21,6         | 21,4         | 20,9         | 20,4         | 19,3         | 18,6         | 18,4         | 19,1         |
| Extraction   | 7,8          | 7,6          | 7,8          | 17,3         | 20,2         | 19,2         | 20,2         | 22,1         | 20,3         | 17,8         |
| <b>Secteur secondaire</b>                          | <b>14,6</b>  | <b>24,2</b>  | <b>22,4</b>  | <b>21,3</b>  | <b>20,8</b>  | <b>21,0</b>  | <b>21,1</b>  | <b>20,9</b>  | <b>21,3</b>  | <b>22,2</b>  |
| Industries manufacturières                         | 9,9          | 19,3         | 17,0         | 16,2         | 15,4         | 15,4         | 15,4         | 15,6         | 17,1         | 18,9         |
| <i>Industries alimentaires, boissons et tabacs</i> |              |              | 12,8         | 13,0         | 12,0         | 12,5         | 12,9         | 13,4         | 14,7         | 16,3         |
| <i>Autres industries manufacturières</i>           |              |              | 4,2          | 3,2          | 3,4          | 2,9          | 2,5          | 2,1          | 2,4          | 2,5          |
| Bâtiments et travaux publics                       | 2,9          | 3,8          | 1,2          | 4,0          | 4,4          | 4,7          | 4,8          | 4,5          | 3,3          | 2,4          |
| Électricité, gaz, vapeur et eau                    | 1,8          | 1,1          | 4,2          | 1,1          | 1,0          | 1,0          | 0,9          | 0,9          | 0,8          | 0,9          |
| <b>Secteur tertiaire</b>                           | <b>44,5</b>  | <b>43</b>    | <b>42,7</b>  | <b>34,5</b>  | <b>32,3</b>  | <b>32,4</b>  | <b>31,7</b>  | <b>31,0</b>  | <b>32,4</b>  | <b>34,3</b>  |
| Commerce   | 17,4         | 13,6         | 13,5         | 10,6         | 10,1         | 10,5         | 10,4         | 9,9          | 10,5         | 11,4         |
| Transports et télécommunications                   | 18,2         | 13,8         | 13,3         | 10,7         | 9,9          | 10,0         | 9,9          | 9,7          | 10,2         | 10,6         |
| Autres services hors administration publique       | 7,3          | 12,9         | 10,3         | 7,6          | 7,1          | 7,0          | 6,7          | 6,9          | 7,2          | 7,5          |
| Services d'administration Publique                 | 1,7          | 3,1          | 6,4          | 6,4          | 6,0          | 5,6          | 5,3          | 5,2          | 5,2          | 5,5          |
| SIFIM  | -0,1         | -0,4         | -0,8         | -0,9         | -0,8         | -0,8         | -0,7         | -0,7         | -0,7         | -0,7         |
| <b>Taxes sur les produits</b>                      | <b>1,1</b>   | <b>3,6</b>   | <b>5,5</b>   | <b>5,4</b>   | <b>5,8</b>   | <b>6,9</b>   | <b>7,7</b>   | <b>7,5</b>   | <b>7,5</b>   | <b>6,5</b>   |
| <b>PIB aux prix du marché</b>                      | <b>100,0</b> |

Sources : Rapport annuel 2016 (BCC, 2017b)

Au regard de l'évolution de la croissance économique en RDC au cours des 15 dernières années (Tableau 2), peut-on parler de transformation structurelle ? La structure du PIB a changé, principalement en raison de la performance du secteur extractif, dont la part dans le PIB est passée de 8 % à 20 % environ entre 2000 et 2016. Par ailleurs, la part du secteur tertiaire semble avoir diminué au profit du secteur secondaire. Toutefois, l'évolution de la structure de l'emploi entre 2005 et 2012 (voir infra) montre une diminution de l'emploi manufacturier et un maintien de la prépondérance de l'emploi dans le secteur primaire, qui occuperait encore plus de 70 % de la population. On ne peut donc pas réellement parler d'essor du secteur manufacturier en RDC. La croissance forte des quinze dernières années semble avoir été insuffisante pour amorcer la transformation de l'économie, qui reste essentiellement dominée par les industries extractives. La trajectoire de croissance de la RDC correspond à l'analyse dressée par la CEA sur la nécessité d'une croissance transformatrice par l'industrialisation (CEA, 2016). La CEA note en effet que l'accélération récente de la croissance dans plusieurs pays du continent s'est expliquée par des facteurs ponctuels, tels que la fin d'un conflit ou les prix élevés des matières premières, sans qu'il y ait de renforcement de la productivité dans ces secteurs. Les gouvernements n'ayant pas

investi dans la transformation de leur économie, et notamment le développement du secteur manufacturier, il est peu probable que la croissance se maintienne durablement<sup>3</sup>.

### 3.2. Politique budgétaire et fiscale

Face à la conjoncture économique difficile, le Gouvernement a mené à partir de 2016 une politique budgétaire restrictive afin de contenir le déficit public. Après le vote de la loi de finances rectificative, le budget 2016 s'est inscrit en baisse de plus de 20 % par rapport à celui de 2015 (Dabire et al., 2017). Les recettes fiscales ont diminué de 17 %, le taux de pression fiscale s'établissant à moins de 8 %, un des plus bas du continent<sup>4</sup>. Les dépenses d'investissement ont été sérieusement impactées, avec une baisse de 74 % par rapport à 2015. Seules les dépenses de salaires et traitements ont continué à progresser entre 2015 et 2016. De fait, la hausse du déficit a été limitée en 2016, représentant 1,2 % du PIB contre 1 % en 2015 (tableaux 3 et 4).

**Tableau 3 : Évolution des comptes fiscaux 2012-2016 (en millions de CDF)**

|   | 2012             | 2013              | 2014              | 2015              | 2016              |
|---|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes totales et dons                | 3 762 378,0      | 4 121 604,2       | 4 362 631,5       | 4 438 795,2       | 3 646 471,2       |
| Impôts                                  | 2 710 339,7      | 3 388 628,5       | 3 615 470,7       | 3 850 292,6       | 3 189 063,7       |
| Recettes non fiscales                   | 923 381,3        | 664 885,7         | 732 025,8         | 565 251,6         | 420 791,4         |
| Dons                                    | 128 657,0        | 68 090,0          | 15 135,0          | 23 251,0          | 36 616,1          |
| Dépenses totales et prêts nets          | 3 550 420,3      | 4 557 323,0       | 4 660 821,7       | 4 785 972,9       | 4 137 629,9       |
| Dépenses courantes                      | 3 016 780,3      | 4 065 807,0       | 4 209 047,8       | 4 162 819,4       | 3 976 884,2       |
| <i>Dont : rémunérations et salaires</i> | 1 256 135,0      | 1 409 746,4       | 1 577 880,8       | 1 802 647,6       | 1 962 027,0       |
| <i>Dont : paiements d'intérêts</i>      | 160 780,8        | 243 168,9         | 139 559,1         | 156 078,5         | 161 030,4         |
| Dépenses d'équipement                   | 533 640,0        | 491 516,0         | 451 773,9         | 623 153,5         | 160 745,7         |
| <b>Balance fiscale</b>                  | <b>211 957,7</b> | <b>-435 718,8</b> | <b>-298 190,2</b> | <b>-347 177,7</b> | <b>-491 158,7</b> |

Sources : Banque centrale du Congo, (BCC, 2016 et 2017c).

3 Le rapport note ainsi que « le secteur manufacturier, en particulier, a été le moteur du développement économique dans la plupart des pays développés et très peu de pays ont développé leur économie sans disposer d'une solide base manufacturière, à tel point que les termes « industrialisé » et « développé » sont souvent employés indifféremment pour qualifier des pays. [...] Dans le cas de nombreux pays africains, le secteur manufacturier sera un élément incontournable pour créer des emplois, diversifier le potentiel technologique permettant d'accroître et d'élargir la base de compétences et renforcer les structures industrielles nationales. » (CEA, 2016)

4 Cette baisse drastique s'explique par le fait que le secteur extractif a représenté en moyenne 45 % des recettes intérieures entre 2010 et 2015. La forte baisse de la production minière a donc directement impacté la mobilisation des ressources domestiques.

**Tableau 4 : Évolution des comptes fiscaux 2012-2016 (en pourcentage du PIB)**

|   | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------|------|------|------|------|
| Recettes totales et dons                | 14,0 | 13,7 | 13,1 | 12,6 | 9,0  |
| Impôts                                  | 10,1 | 11,3 | 10,9 | 11,0 | 7,8  |
| Recettes non fiscales                   | 3,4  | 2,2  | 2,2  | 1,6  | 1,0  |
| Dons                                    | 0,5  | 0,2  | 0,0  | 0,1  | 0,1  |
| Dépenses totales et prêts nets          | 13,2 | 15,2 | 14,0 | 13,6 | 10,2 |
| Dépenses courantes                      | 11,2 | 13,5 | 12,7 | 11,9 | 9,8  |
| <i>Dont : rémunérations et salaires</i> | 4,7  | 4,7  | 4,7  | 5,1  | 4,8  |
| <i>Dont : paiements d'intérêts</i>      | 0,6  | 0,8  | 0,4  | 0,4  | 0,4  |
| Dépenses d'équipement                   | 2,0  | 1,6  | 1,4  | 1,8  | 0,4  |
| Balance fiscale                         | 0,8  | -1,4 | -0,9 | -1,0 | -1,2 |

*Nos calculs à partir des données de la BCC.*

L'exécution budgétaire demeure relativement faible. En 2015, le taux d'exécution des dépenses était de 61 %, et seulement 22 % pour les dépenses en capital. En 2016, malgré une baisse importante des dépenses prévisionnelles dans la loi de finances rectificative, le taux d'exécution s'est élevé à 74 %, et 41 % pour les dépenses de capital (BCC, 2017b).

Face aux défis que représentent le faible taux d'exécution budgétaire et l'insuffisante mobilisation des ressources domestiques, le Gouvernement s'est engagé à moderniser les finances publiques. Dans le cadre d'un programme de réforme de l'administration publique, il a procédé en 2003 à l'informatisation de la chaîne de la dépense opérationnelle afin de faire respecter les quatre étapes classiques des dépenses publiques. Un guichet unique pour les douanes a été institué ; et en 2010, un plan stratégique de réforme des finances publiques (PSRFP)<sup>5</sup> a été lancé. À cela se sont ajoutées la décentralisation financière ainsi que la mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide et de l'investissement pour centraliser les informations relatives aux financements extérieurs. Ces avancées n'auraient que faiblement impacté l'espace budgétaire de la RDC. (Banque Mondiale, 2016).

La loi de finances rectificative votée en juin 2017 a proposé un budget très ambitieux, dans lequel les dépenses d'investissement étaient multipliées par trois et les recettes fiscales par deux par rapport à la loi de finances rectificative 2016 (RDC, 2016). L'analyse de l'exécution budgétaire datant du mois de novembre 2017 (BCC, 2018a) montre que les recettes auraient en réalité augmenté d'environ 18 % par rapport à novembre 2016, les dépenses totales augmentant de 4 %. La loi de finances 2018 semble plus réaliste (RDC, 2017). Elle table sur un taux de croissance du PIB plus important qu'en 2017 (4,4 %), et prend en compte

<sup>5</sup> Cette réforme prévoyait notamment une réforme du cadrage budgétaire, la modernisation des instruments fiscaux et des administrations fiscales, l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, la réforme de la comptabilité publique et enfin le renforcement du dispositif de contrôle des finances publiques.

le taux d'inflation élevé ainsi que la dépréciation du franc congolais. L'objectif affiché par le Gouvernement est la stabilisation économique et le ralentissement du taux d'inflation et du rythme de dépréciation du taux de change. La poursuite des réformes de la fiscalité et de l'administration publique est également prévue<sup>6</sup>. Le budget 2018, d'un montant de 8 928 milliards de francs congolais (soit environ 5,7 milliards de dollars des États-Unis), est voté en équilibre, en diminution de 10,2 % par rapport à l'exercice 2017 en francs congolais, soit près de 28 % de baisse, exprimée en dollars des États-Unis. Les investissements apparaissent en baisse de - 41 % par rapport à 2017.

### 3.3. Politique monétaire

La République démocratique du Congo a été confrontée à de fortes pressions inflationnistes à partir de 2016, après avoir enregistré une inflation très faible entre 2013 et 2015 (Tableau 5). D'après les données de l'Institut national de la statistique (INS, 2018), l'inflation a atteint 11,2%<sup>7</sup> en 2016 contre 1 % en moyenne entre 2013 et 2015. Les données avancées par la Banque centrale font état d'un taux d'inflation de l'ordre de 25 % en 2016, et de 46,8 % pour l'année 2017 (BCC, 2017e). Cette poussée inflationniste s'explique principalement par la forte dépréciation du franc congolais qui a entraîné un renchérissement des importations, dans un contexte de dollarisation accrue de l'économie. La Banque centrale note un léger ralentissement des tensions inflationnistes en fin d'année 2017 et au début de l'année 2018 (BCC, 2018b), même si celles-ci restent élevées, la loi de finances tablant sur une inflation annuelle de 30 %.

Le franc congolais s'est fortement déprécié en 2016 et 2017. La monnaie nationale a connu une dépréciation de 23,67 % à la fin de l'année 2016 et 23,65 % fin 2017, contre une légère dépréciation de 0,4 % en 2015 (BCC, 2017a et 2018a).

Face à cette situation, la Banque centrale est intervenue pour tenter de maintenir la stabilité des prix et contrer les pressions sur le marché des changes. Les taux directeurs ont été relevés à trois reprises, passant de 2 % début 2016 à 7 % en septembre 2016, 14 % en janvier 2017 et finalement 20 % en juin 2017 (BCC, 2017d). La Banque centrale a aussi procédé à la hausse des coefficients de réserve obligatoire sur les dépôts à terme et à vue en devises, qui sont passés respectivement de 7 % à 12 % et de 8 % à 13 %. Enfin, la Banque a réalisé des ponctions de liquidités et des cessions de devises pour limiter la hausse de la masse monétaire et la dépréciation du taux de change. Cependant, comme le note la Banque centrale elle-même, les objectifs de politique monétaire n'ont pas été atteints, et notamment la cible de 7 % du taux d'inflation à moyen terme (BCC, 2017d). Les réserves en devises ont aussi fortement

<sup>6</sup> À ce titre, le Gouvernement a promulgué en mars 2018 un nouveau code minier, prévoyant notamment de faire passer de 2 % à 10 % le taux de redevance sur les métaux dits « stratégiques », dont le cobalt pourrait faire partie. D'autres mesures visent à accroître les revenus fiscaux de l'État tirés du secteur minier (Le Monde, 2018)

<sup>7</sup> En RDC, trois structures calculent les indices des prix, à savoir l'INS, l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et la Banque centrale du Congo (BCC). C'est l'indice de l'INS qui est retenu dans les tableaux de la présente publication.

diminué, ne représentant plus que 863 millions de dollars des États-Unis fin janvier 2018, soit 3,68 semaines d'importations, contre 1 745 millions soit 9,25 semaines fin 2013 (BCC, 2017a et 2018c).

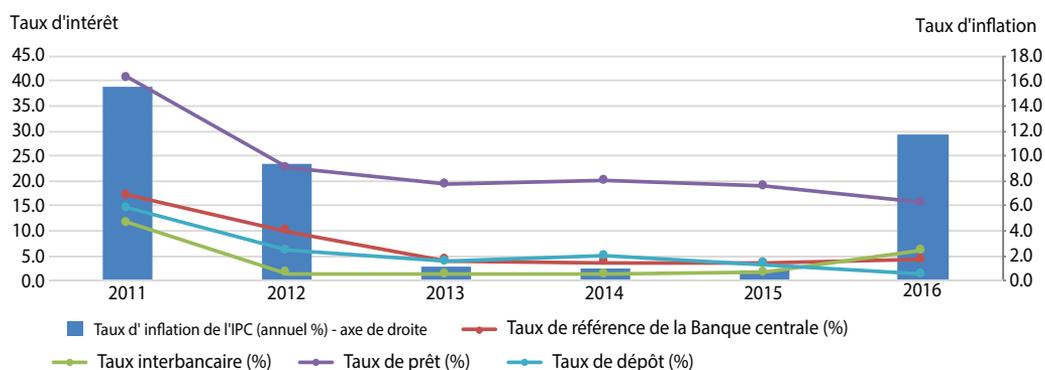
Dans sa déclaration de politique monétaire de janvier 2018, la Banque centrale estime que si les objectifs de politique monétaire n'ont pas été atteints en 2017, les efforts réalisés par le Gouvernement et les institutions financières pour rétablir la stabilité macro-économique ont commencé à porter leurs fruits dans une conjoncture mondiale plus favorable. Elle déclare envisager de ramener le taux directeur à 10 % au cours de l'année 2018.

**Tableau 5 : Taux d'inflation et taux d'intérêt (en pourcentage)**

|  | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Taux d'inflation de l'IPC (annuel %) - axe de droite | 15,5 | 9,3  | 1,2  | 1,0  | 0,8  | 11,7 |
| Taux de référence de la Banque centrale (%)          | 17,0 | 9,9  | 4,0  | 3,7  | 3,5  | 4,2  |
| Taux interbancaire (%)                               | 11,5 | 1,5  | 1,4  | 1,4  | 1,7  | 6,17 |
| Taux de dépôt (%)                                    | 14,6 | 6,1  | 3,9  | 4,9  | 3,3  | 1,39 |
| Marge (%)  | 26,0 | 16,4 | 15,3 | 15,2 | 15,7 | 14,3 |

Sources : INS et BCC

**Figure 5 : Taux d'intérêt et taux d'inflation**



Sources : INS, 2018 et BCC, 2017b

### 3.4. Compte courant

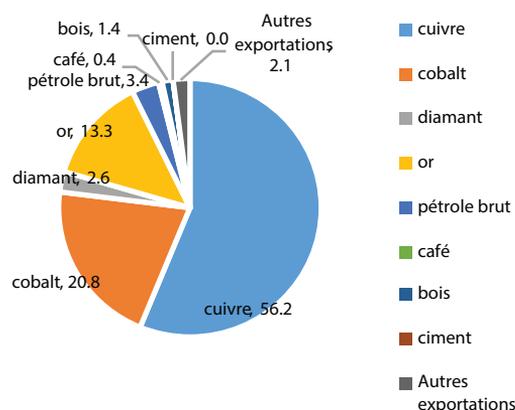
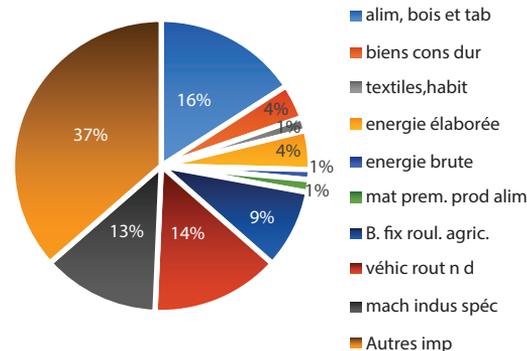
Le déficit du compte courant de la République démocratique du Congo a tendance à se résorber depuis 2015. Il est passé de 4,8 % du PIB en 2014 à 4,1 % en 2015 et 3,3 % en 2016 (Tableau 6). La réduction de ce déficit est due à la réduction des déficits de la balance commerciale et des services, dans un contexte de contraction de la demande intérieure. La tendance s'est poursuivie au premier semestre 2017, la balance des biens enregistrant un solde positif.

**Tableau 6 : Structure des comptes courants de la RDC 2012-2016 (% du PIB)**

|                     | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------------|------|------|------|------|------|
| Compte courant      | -4,3 | -9,5 | -4,8 | -4,1 | -3,3 |
| Biens et services   | 0,2  | 2,5  | -1,1 | -5,6 | -4,7 |
| Biens               | 0,2  | 2,5  | -1,1 | -0,8 | -0,6 |
| Services            | -7,0 | -7,0 | -7,7 | -4,9 | -4,2 |
| Revenus primaires   | -3,6 | -8,8 | -1,7 | -2,1 | -1,8 |
| Revenus secondaires | 6,0  | 3,9  | 5,7  | 3,7  | 3,3  |

**Sources :** nos calculs à partir des données de la BCC (BCC, 2017b)

Au niveau des échanges de biens, les exportations se sont chiffrées à 9,7 milliards de dollars des États-Unis en 2016, finançant les importations à hauteur de 98 %. La valeur des exportations exprimée en dollars a diminué de 3 % entre 2016 et 2015, après une baisse de 16,5 % entre 2015 et 2014. Cette forte baisse est due à la chute des cours des produits miniers et des hydrocarbures, qui représentent 97,5 % des exportations congolaises, dont les trois principaux produits sont le cuivre (56,2 % des exportations), le cobalt (20,8 %) et l'or (13,3 %). Les produits agricoles ne comptent que pour 2,4 % du total des exportations, les produits manufacturés étant quasiment inexistantes (voir la Figure 6). À noter que la RDC a exporté pour 4,3 millions de dollars d'électricité en 2016. La situation semble changer significativement en 2017, à la suite du rebond des cours du cuivre, du cobalt et du zinc sur les marchés mondiaux. Les exportations du premier semestre enregistrent une hausse de 29 % par rapport au premier semestre 2016. Les importations de leur côté sont dominées par les biens de consommation, traduisant le faible niveau d'industrialisation du pays (Figure 7). Les produits finis nécessaires aux industries représentent moins de 5 % du total des importations (Banque mondiale, 2016). Après une baisse conséquente en 2015 et 2016, les importations se sont inscrites en hausse au premier semestre 2017. Au final, le déficit de la balance des biens s'est résorbé entre 2014 et 2016, et le solde devrait être légèrement positif en 2017.

**Figure 6 : Structure des Exportations 2016**

**Figure 7 : Structure des Importations 2016**


Source : Rapport annuel 2016 (BCC, 2017b).

Les trois premières destinations des exportations de la RDC sont restées, comme en 2015, la Chine, l'Afrique du Sud et les pays de l'OCDE, la Chine étant le premier client de la RDC. Ces trois partenaires majeurs sont aussi les principaux fournisseurs de la RDC, les pays de l'OCDE fournissant 26 % des importations (Tableau 7).

**Tableau 7 : Principales destinations des exportations et provenance des importations**

|                | Exportations |      | Importations |      |
|----------------|--------------|------|--------------|------|
|                | 2015         | 2016 | 2015         | 2016 |
| OCDE           | 15%          | 14%  | 31%          | 26%  |
| Chine          | 26%          | 24%  | 13%          | 13%  |
| Afrique du Sud | 20%          | 22%  | 12%          | 12%  |
| Autres pays    | 38%          | 41%  | 43%          | 49%  |
| Total          | 100%         | 100% | 100%         | 100% |

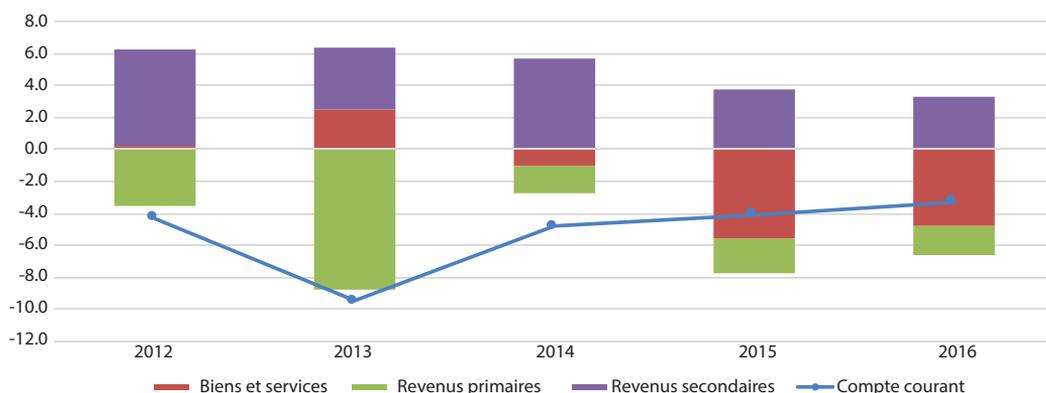
Sources : nos calculs à partir des données de la BCC (2017b).

L'année 2016 a été également marquée par une réduction du déficit de la balance des services, qui atteint 4,2 % du PIB en 2016 contre 7,7 % en 2014. Cette évolution est plus particulièrement liée à l'atténuation des déficits sur les services de transports et de voyages ainsi que sur les services d'assurance.

En 2016, la balance des revenus primaires s'est améliorée, passant à 1,8 % contre -2,1 % en 2015, en raison de la baisse des revenus des investissements versés au reste du monde, et des salaires des expatriés. Le compte des revenus secondaires, quant à lui voit un excédent de 3,3 % du PIB en 2016, contre 3,7 % en 2015, suite à la baisse de l'aide publique et des transferts privés (Figure 8). Il est prévu que la balance des revenus primaires se dégrade à nouveau en 2017, suite à la reprise des investissements, alors que le compte des revenus

secondaires devrait enregistrer un solde en augmentation, grâce à la hausse des dons liés au financement des élections et à l'augmentation des transferts de la diaspora.

**Figure 8 : Structure des comptes courants de la RDC 2012-2016, en pourcentage du PIB**



Sources : À partir des données de la BCC (Tableau 6)

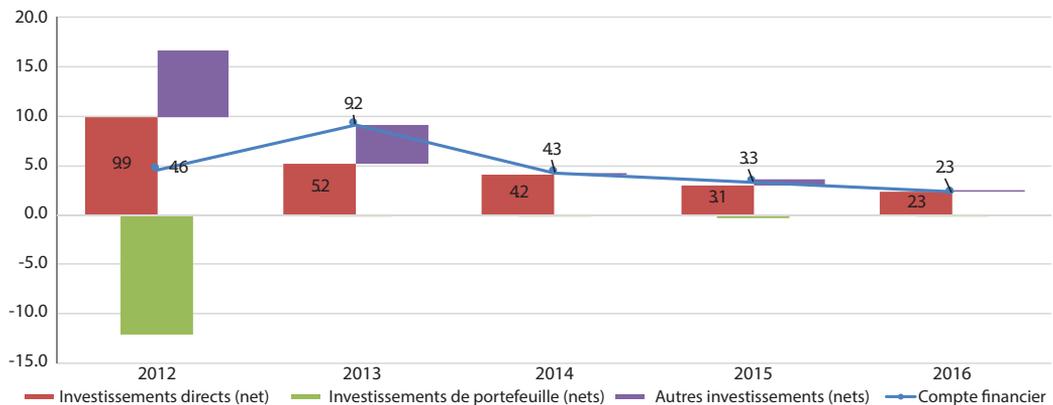
### 3.5. Compte financier et compte de capital

Le solde du compte financier et du compte de capital s'est détérioré en 2015 et 2016, mais il semble qu'il soit reparti à la hausse en 2017. Le compte de capital s'est inscrit en déficit de 0,1 % du PIB en 2016 contre un solde positif de 0,7 % du PIB en 2015, principalement suite à la diminution des transferts des capitaux publics. Quant au compte financier, il reste excédentaire, à environ 2,3 % du PIB, contre 3,3 % en 2016 (BCC, 2017b). Cette détérioration est liée à la baisse des investissements directs étrangers (IDE) dans le contexte de chute des cours des matières premières. Les flux nets d'IDE, qui s'élevaient à 2,89 milliards de dollars en 2012, soit près de 10 % du PIB, ne représentent plus que 2,3 % du PIB en 2016. La Banque centrale note cependant une reprise des IDE au cours du premier semestre 2017, grâce aux perspectives encourageantes sur le marché mondial des matières premières (BCC, 2017d). Les flux d'IDE restent volatils en fonction des cours des matières premières et de la situation politique du pays. Pour la RDC, attirer des IDE dans les différents secteurs de l'économie demeure un défi, notamment en raison de l'insuffisance des infrastructures publiques et d'un climat des affaires peu favorable (la RDC occupe la 182<sup>ème</sup> position dans le classement de *Doing Business 2018* de la Banque mondiale).

**Tableau 8 : Structure des comptes financiers de la RDC 2012-2016 (en millions de dollars des États-Unis)**

|  | 2012     | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    |
|--|----------|---------|---------|---------|---------|
| Compte de capital                      | 486.4    | 192.7   | 320.5   | 252.2   | -47.0   |
| Compte financier                       | 1,345.5  | 2,995.8 | 1,531.3 | 1,261.6 | 944.5   |
| Investissements directs (net)          | 2,892    | 1,698   | 1,500   | 1,166   | 932     |
| Crédit                                 | 3,312.1  | 2,098.2 | 1,843.2 | 1,673.5 | 1,204.7 |
| Débit                                  | -421     | -401    | -344    | -508    | -272    |
| Investissements de portefeuille (nets) | -3,532.4 | -3.4    | -13.6   | -94.1   | -16.0   |
| Autres investissements (nets)          | 1,986.3  | 1,301.7 | 45.3    | 190     | 28.1    |
| Erreurs et omissions                   | 29.9     | -18.2   | -12.3   | -283.2  | -64.7   |
| Variation des réserves                 | 601.2    | 61.7    | 116.8   | -253.2  | -501.4  |

Sources : Rapport annuel 2016, Banque centrale du Congo (2017b)

**Figure 9 : Évolution des comptes financiers de la RDC 2012 -2016 – en pourcentage du PIB**


Sources : Rapport annuel 2016, Banque centrale du Congo (2017b)

# 4

## Développement social

### 4.1. Dynamique démographique

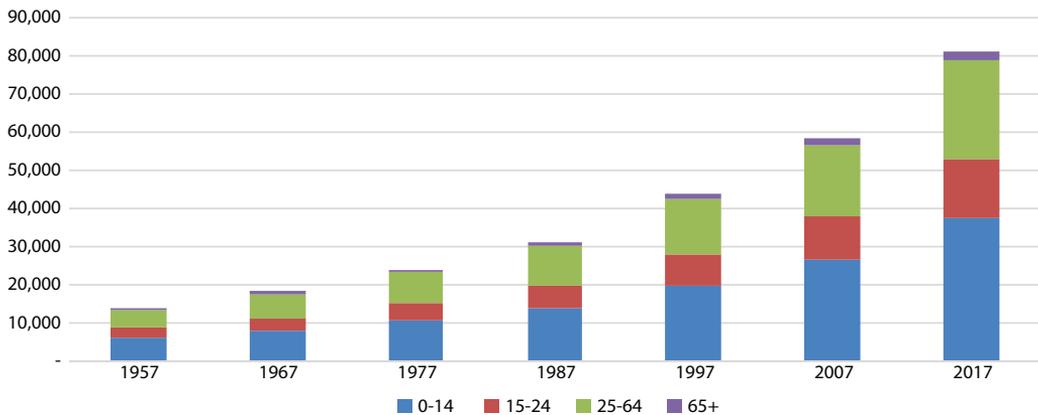
En l'absence de recensement récent de la population (le dernier datant de 1984<sup>8</sup>) et en raison de l'extrême mobilité de la population suite aux conflits et crises humanitaires, il est difficile de présenter des chiffres fiables sur la population de la RDC en utilisant les données nationales. La présente section utilise les données des Perspectives de la population mondiale pour 2017 (Nations Unies, 2017). La population de la RDC est ainsi estimée à 81,3 millions en 2017, les femmes étant très légèrement majoritaires. La population est très jeune, plus de 65 % des Congolais étant âgés de 24 ans ou moins (voir le Tableau 9 et la Figure 10). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent seulement 3 % de la population totale, le taux de dépendance s'élevant à 97 % en 2017, contre 88 % en 1957. L'extrême jeunesse de la population congolaise requiert des investissements sociaux lourds en termes de services de santé, d'éducation et de création d'emplois.

**Tableau 9 : Structure de la population DE LA RDC, 1957-2017 (en pourcentage)**

|       | 1957  | 1967  | 1977  | 1987  | 1997  | 2007  | 2017  |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 0-14  | 43.6% | 43.7% | 44.6% | 45.1% | 45.6% | 46.0% | 46.3% |
| 15-24 | 19.2% | 19.1% | 18.5% | 18.8% | 18.9% | 19.0% | 18.9% |
| 25-64 | 34.1% | 34.3% | 34.0% | 33.2% | 32.5% | 32.0% | 31.8% |
| 65+   | 3.1%  | 2.9%  | 2.9%  | 2.9%  | 3.0%  | 3.0%  | 3.0%  |

**Source :** Nations Unies (2017), World Population Prospects, 2017 Revision.

8 Initialement prévu en 2015 comme préalable aux élections présidentielles, le recensement général de la population devrait débuter en 2018/2019. Les travaux cartographiques préparatoires sont en cours.

**Figure 10 : Structure de la population de la RDC, 1957 -2017 (en milliers)**

Source : Nations Unies (2017), World Population Prospects, 2017 Revision

Le taux de croissance démographique, estimé à 3,3 % en 2010-2015, est un défi majeur mis en exergue dans le PNSD, qui en fait une des principales menaces pouvant limiter le succès des efforts menés pour améliorer le bien-être de la population. Le Ministère du plan estime que la population congolaise pourrait atteindre 294 millions en 2050 selon un scénario « pessimiste » (RDC, Ministère du plan, 2016), le scénario optimiste établissant la population à 197 millions en 2050, ce qui ferait malgré tout de la RDC un des dix pays les plus peuplés au monde (Nations Unies, 2017). D'après le Ministère du plan, ce scénario optimiste ne pourrait être atteint qu'à condition d'une politique démographique volontariste de la part du Gouvernement, visant à faire diminuer le taux de fécondité, actuellement de 6,6 enfants par femme. Selon Lututala Mumpasi, il est nécessaire de stimuler la transition démographique à travers une planification des naissances qui permettrait de déclencher un cycle de baisse du taux de fécondité couplé à celui de la mortalité, de modifier ainsi la pyramide des âges et in fine de tirer profit du dividende démographique (Lututala Mumpasi B., 2017).

L'urbanisation est également un défi pour la RDC. Actuellement, la majorité de la population vit en milieu rural (57,5 %), mais le taux d'urbanisation de 3,8 % par an en 2010-2015, assez élevé, fait qu'en 2050, 60 % de la population congolaise devrait vivre en ville (Nations Unies, 2014). La capitale Kinshasa, qui compte 12 millions d'habitants en 2016, devrait en 2030 être la plus grande ville d'Afrique avec 24 millions d'habitants. Le risque, souligne une récente étude de la Banque mondiale, est qu'elle devienne aussi le plus grand bidonville d'Afrique (Banque mondiale, 2018). L'exode rural en RDC aurait été causé non pas par l'attractivité des pôles urbains mais par la fuite des populations rurales face aux conflits et à l'absence de services sociaux. Ce phénomène a accentué la pauvreté urbaine, 75 % de la population y vivant dans des habitats précaires, alors que la gestion foncière présente d'importants dysfonctionnements.

De plus, le coût élevé du logement, du transport et de l'alimentation<sup>9</sup> renchérit le coût du travail, freinant ainsi les gains de productivité. L'urbanisation de la RDC apparaît donc à la fois comme une opportunité et un risque. Les villes congolaises pourraient devenir les pilotes de la transformation structurelle, si les investissements nécessaires sont réalisés afin de tirer profit du processus d'urbanisation pour diversifier l'économie et stimuler l'industrialisation (CEA, 2017).

## 4.2 Pauvreté et emploi

La pauvreté a reculé en République démocratique du Congo au cours de la dernière décennie, mais le pays reste confronté à de nombreux défis et la vulnérabilité économique, couplée à la persistance de l'insécurité, pourrait remettre en cause les progrès obtenus.

Les comparaisons au niveau international montrent que la RDC se place parmi les pays les plus pauvres du monde, même si son classement tend à s'améliorer. Ainsi, le score de la RDC pour l'indice de développement humain est de 0,435 en 2015 contre 0,331 en 2000, le pays se classant 176ème sur 188, soit un gain de quatre places entre 2010 et 2015. Malgré cette amélioration, la RDC a un score moyen inférieur à celui des pays à développement humain faible et de l'Afrique subsaharienne en général (0,523 en 2015) (PNUD, 2016). Parmi les trois composantes du développement humain, les progrès les plus importants ont été obtenus en matière d'espérance de vie et d'accès à l'éducation, dont les indicateurs se sont considérablement améliorés, alors que le revenu par habitant a progressé plus lentement, l'écart se creusant avec la moyenne pour l'Afrique subsaharienne. Néanmoins, les progrès accomplis ont permis d'inverser la tendance à l'appauvrissement de la population qui avait marqué la société congolaise entre 1980 et 2000. En effet, au cours de cette période, le revenu national brut est passé de 820 dollars des États-Unis en 1980, en parité de pouvoir d'achat, à 250 dollars en 2000. Il aurait atteint 680 dollars en 2015 (PNUD, 2017). Selon cet indicateur, en 2012, 77 % de la population congolaise vivait sous le seuil de pauvreté internationale de 1,9 dollar par jour<sup>10</sup>, contre 94 % en 2004. Cette proportion est de 42,6 % pour l'Afrique subsaharienne en 2012.

Les données nationales indiquent également une diminution du niveau de pauvreté depuis le début des années 2000. Selon les résultats de l'enquête 1, 2, 3 (INS, 2014), l'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 71,3 % en 2005 à 63,4 % en 2012, alors qu'elle était estimée à plus de 80 % en 1990. Ces données corroborent les résultats de l'indice de développement social calculé par la CEA (voir l'encadré 3), qui montre une réduction, quoique faible, de l'exclusion humaine entre 2001 et 2014, avec de fortes disparités régionales. Les programmes sectoriels élaborés dans le cadre des programmes stratégiques de croissance et

<sup>9</sup> Une analyse de la CEA révèle que Kinshasa serait la deuxième ville la plus chère d'Afrique, le coût de la vie y étant comparativement plus élevé qu'à New York ou Shanghai (CEA, 2017).

<sup>10</sup> Données consultées en ligne sur la base de données de la Banque mondiale.

de réduction de la pauvreté, dans la période post-conflit, ont permis des avancées notables en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), plus particulièrement concernant l'accès à l'éducation et la lutte contre le VIH/SIDA, même si aucun des OMD n'a pu être atteint (PNUD, 2017). Cela a amené plusieurs analystes à parler de « croissance invisible » pour la population (CEA, 2015).

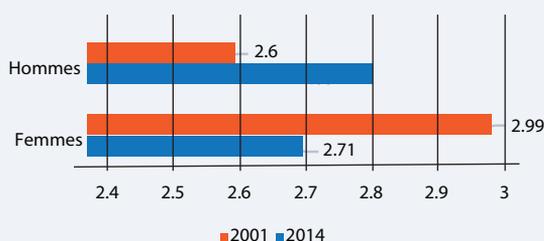
### Encadré 3 : Indicateur de développement social

L'Indice de développement social en Afrique, tel que calculé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA, 2016), a légèrement progressé entre 2001 et 2014 (Figure 11). Bien que le niveau d'exclusion humaine reste globalement élevé et que le rythme de changement soit de seulement 1 % par an, la performance est notable et pointe vers une amélioration des indicateurs sociaux au cours de la période. Ainsi, les niveaux de pauvreté ont chuté de 71 à 63% entre 2005 et 2012, selon le seuil de pauvreté national. Par ailleurs, le Gouvernement a reconnu le caractère non inclusif de la croissance et formulé un plan national 2014-2016 pour la cohésion sociale, la protection sociale et le travail.

Figure 11 : Indicateur d'exclusion humaine



Figure 12 : Exclusion humaine par genre

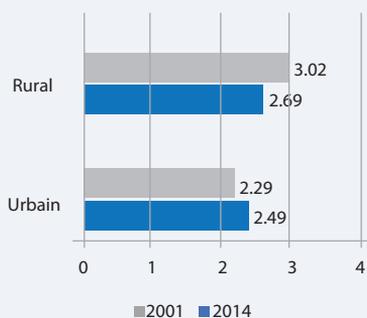


La désagrégation de l'Indice fournit des résultats intéressants selon le genre et la zone de résidence. L'écart entre les sexes en matière d'exclusion humaine s'est considérablement rétréci entre 2001 et 2014 (Figure 12). Cela reflète dans une certaine mesure les développements positifs en matière d'autonomisation des femmes (nouveau code de la famille, incitations pour les entreprises dirigées par des femmes). La taille du pays et la répartition inégale des infrastructures expliquent les variations de niveau d'exclusion entre les zones rurales et urbaines (Figure 13), l'exclusion étant plus importante en zone rurale, en raison des difficultés d'accès aux services d'éducation et de santé. Cependant, l'exclusion a reculé fortement entre 2001 et 2014 dans les zones rurales, alors qu'elle a eu tendance à augmenter en zone urbaine. Cette évolution s'explique par la mise en place de politiques sociales dans les zones rurales, mais aussi par l'exode rural qui a accru la pression sur les services publics en ville. En ville, la principale source d'exclusion est l'absence d'emploi, alors que dans les zones rurales, la nutrition et la santé sont les facteurs dominants.

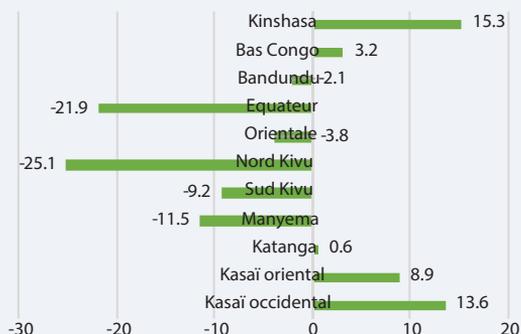
Au niveau régional, les variations de l'Indice de développement social montrent de grandes disparités. Les provinces du Kasai et de Kinshasa ont enregistré des hausses conséquentes du niveau d'exclusion, alors que certaines régions connaissaient des améliorations notables, notamment les provinces du Kivu et de l'Équateur (Figure 14). Ces évolutions sont liées, pour Kinshasa, aux conséquences de l'exode rural et de la détérioration de l'accès aux services publics et aux infrastructures en ville, et dans le cas du Kasai, au développement de l'insécurité dans cette région, alors que la relative amélioration de la situation sécuritaire dans les provinces de l'Est (du moins jusqu'en 2014) y a favorisé le développement social.

**Encadré 3 : Indicateur de développement social (suite)**

**Figure 13 : Exclusion par zone de résidence**



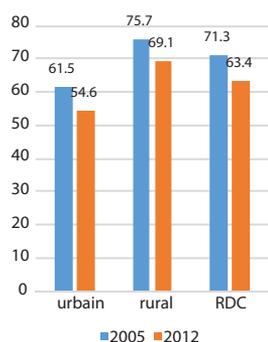
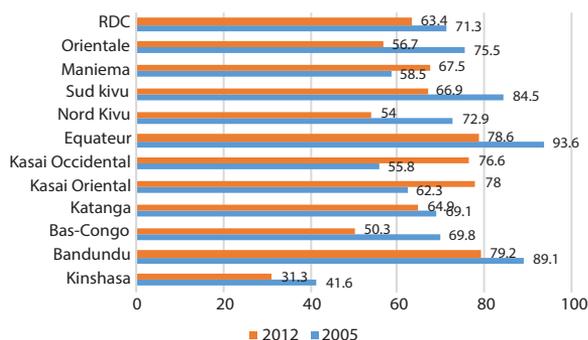
**Figure 14 : Changement dans l'indicateur au niveau régional**



L'immensité du pays constitue un défi dans la lutte contre l'exclusion. Une répartition spatiale plus équitable des infrastructures est essentielle pour renforcer l'inclusion citoyenne. Les efforts menés en faveur de l'autonomisation des femmes doivent s'accompagner de programmes ciblés, notamment dans l'éducation. La lutte contre l'exclusion au niveau infranational passe par une meilleure allocation des ressources entre le centre et la périphérie afin de rendre les zones rurales plus attractives et d'endiguer le phénomène d'exode rural.

**Source :** (Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2016)

Les disparités régionales révélées par l'Indice de développement social recourent en partie les écarts relevés par l'INS quant à l'incidence de la pauvreté (voir Figures 15 et 16). Dans les régions du Kasaï et de Maniema, le niveau de pauvreté s'est même accru entre 2005 et 2012.

**Figure 15 : Incidence de la pauvreté par milieu**

**Figure 16 : Incidence de la pauvreté par province**


Sources : INS, 2014

De manière générale, les inégalités semblent avoir reculé au cours de la décennie 2000, le coefficient de Gini passant de 60 à 44,4 entre 2007 et 2012. Depuis, la stagnation de l'indice de Gini, qui s'établirait actuellement à 42,1, laisse à penser que la croissance est devenue moins inclusive (PNUD, 2017). La persistance des inégalités régionales explique aussi la priorité donnée au processus de décentralisation.

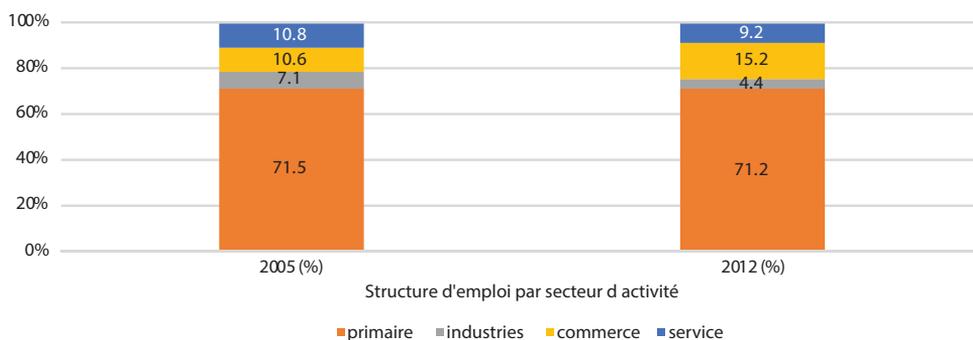
Concernant le niveau d'emploi, le taux d'activité a reculé entre 2005 et 2012, alors que parallèlement la population en âge de travailler a augmenté (Reyes et Alli, 2017). Le taux d'activité serait actuellement de 56 % (INS, 2014). Malgré une croissance forte, la création d'emplois n'a pas été suffisante quantitativement et qualitativement, entraînant un découragement croissant. Reyes et al estiment que 18 millions d'emplois devront être créés au cours des 12 prochaines années, en raison de la forte croissance de la population en âge de travailler. Pour ce faire, ils insistent sur la nécessité de lever les obstacles à la croissance et à l'amélioration de la productivité des entreprises, notamment en améliorant l'environnement des affaires. Par ailleurs, le sous-emploi est estimé à 47 % de la main-d'œuvre en milieu urbain et de 71 % dans le monde rural (Lututala Mumpasi, 2017).

Le taux de chômage au sens strict du BIT<sup>11</sup> est estimé à 4,5 % en République démocratique du Congo. Si l'on considère le chômage au sens doublement élargi, le taux serait de 18 % pour l'ensemble du pays, dont près de 31 % au niveau urbain. Il concernerait 41 % des 24-25 ans à Kinshasa.

11 Le taux de chômage strict au sens du BIT désigne le fait de ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence, d'être disponible pour travailler dans les 15 jours et d'être à la recherche active d'un emploi. La notion de chômage élargi englobe les personnes qui souhaitent avoir un emploi mais qui ne font pas de démarches pour en obtenir. Quant au chômage doublement élargi, il concerne des personnes ayant déclaré qu'elles ne travaillaient pas pour des raisons indépendantes de leur volonté (PNUD, 2017).

La structure de l'emploi se caractérise par la prépondérance des emplois dans le secteur primaire, qui représente 71,2 % en 2012 contre 71,5 % en 2005 (Voir Figure 17). On note une baisse de la part des emplois dans les industries (4,4 % en 2012 contre 7,1 % en 2005) au profit des emplois dans le commerce (15,2 % en 2012 contre 10,6 % en 2005). En milieu urbain, c'est le secteur tertiaire qui prédomine, regroupant plus de deux tiers des emplois et jusqu'à 83 % à Kinshasa. Près de 90 % des actifs occupés travaillent dans le secteur informel (INS, 2014).

**Figure 17 : Structure d'emploi par secteur d'activité (en %)**

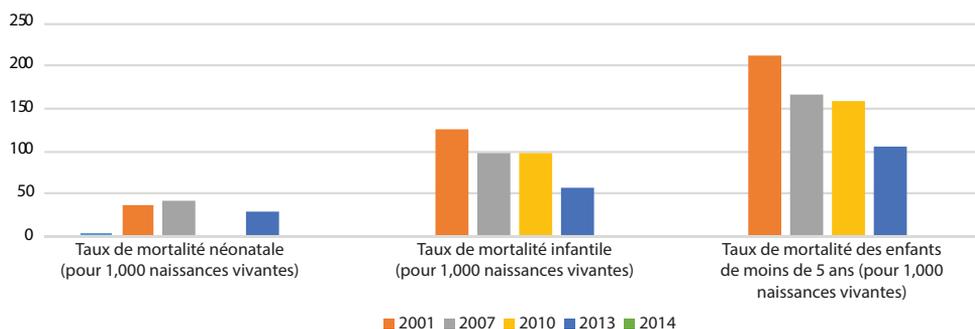


Source : INS, 2014

### 4.3 Santé

Le système de santé congolais est marqué par une performance insuffisante et le rôle prépondérant des acteurs non étatiques. Le secteur privé gère près de la moitié des hôpitaux du pays (RDC, 2004), et les frais de santé sont financés à hauteur de 60 à 70 % par les contributions directes des ménages, contre 46 % en moyenne dans le monde (Ntungila Nkama et Lubongo Mbilu, 2017)<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Après l'indépendance, la RDC s'était dotée d'un système de santé relativement performant et basé sur un système de zones de santé, grâce aux efforts concertés de l'État, de la coopération multilatérale et des ONG laïques et religieuses (RDC, 2004). Ces résultats se sont effrités à partir des années 1980 suite au manque d'investissements et aux problèmes de gestion.

**Figure 18 : Évolution des taux de mortalité en RDC 2001-2014 (en pourcentage)**

Sources : INS, 2014 et RDC, PNUD, 2015

Un des principaux défis du système de santé congolais est constitué par le manque de personnel qualifié, en raison de la faiblesse de l'enseignement médical et de la fuite des médecins qualifiés à l'extérieur du pays. L'effectif des médecins en RDC était estimé à 5 967 médecins pour environ 70 millions d'habitants en 2012, soit environ 1 médecin pour 11 731 habitants (Kabamba, 2012).

Après une période de détérioration de la situation sanitaire entre 1980 et 2001 suite à l'instabilité politique et aux conflits armés successifs, les efforts mis en œuvre par le Gouvernement avec le concours des partenaires techniques et financiers ont permis d'améliorer le système de santé<sup>13</sup>. Le taux de mortalité infantile a été réduit de moitié, de 148 ‰ en 1995 à 58 ‰ en 2013 ; la mortalité des enfants de moins de 5 ans est passée de 220 ‰ en 1995 à 104 ‰ en 2013, tandis que le taux de couverture vaccinale des enfants de moins de un an contre la rougeole a doublé pour atteindre 71,6 ‰ en 2013. Les cibles visées dans le cadre de l'objectif 4 des OMD, de 30 ‰, 60 ‰ et 90 ‰ respectivement pour la mortalité infantile, la mortalité infanto-juvénile et la couverture vaccinale contre la rougeole, n'ont cependant pas été atteintes. La situation reste difficile pour les enfants. Par exemple, le retard de croissance touche 40 ‰ des enfants de moins de 5 ans (UNICEF, 2016).

D'autres indicateurs montrent une amélioration depuis le début des années 2000, même s'ils restent très faibles par rapport à la moyenne des pays africains. Le taux de mortalité maternelle a été réduit à 846 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013 contre 1 289 en 2001 (PNUD, 2017). Le pourcentage des femmes ayant reçu des soins prénatals par du personnel de santé qualifié a considérablement augmenté, soit à 88,4 ‰ en 2012 contre 56 ‰ en 1990. Par ailleurs, le taux de prévalence contraceptive moderne est passé de 2,3

<sup>13</sup> Il s'agit notamment du programme élargi de vaccination (PEV), du programme d'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants, de la campagne de lutte contre le paludisme avec la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides, du programme pour la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (SMNE), ou encore du programme d'équipement des structures de santé (PESS)

% en 1990 à 7,8 % en 2012, bien qu'encore très faible. Les progrès les plus significatifs ont été obtenus en matière de lutte contre le VIH, dont la prévalence se situe autour de 1,2 % en 2014 contre 5 % en 1990. Des améliorations ont aussi été constatées en matière de lutte contre le paludisme, même si cette maladie reste la cause principale de la mortalité (80 %) et de la morbidité (76 %) des enfants de moins de cinq ans.

Par ailleurs, entre 1995 et 2014, le pays a connu 5 épisodes d'épidémie de Virus Ebola, avec des taux de létalité variant de 44 % à 79 %. Pour y faire face, le Gouvernement a mis en place des campagnes de proximité pour la sensibilisation de la population dans les zones touchées par cette épidémie, permettant de diminuer sensiblement sa propagation (RDC, 2016).

Outre ces problèmes structurels, la RDC est confrontée à une crise humanitaire sans précédent. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a atteint 4,5 millions, soit le nombre le plus élevé d'Afrique. L'année 2017 a compté 1,9 million de nouveaux déplacés, entraînant une dégradation de la sécurité alimentaire et de la situation sanitaire. Une épidémie de choléra a éclaté, avec plus de 55 000 cas déclarés, faisant près de 1 000 morts. Le Secrétaire général de l'ONU note, dans son rapport au Conseil de sécurité, que la situation humanitaire se dégrade en 2018, en raison de la recrudescence de conflits armés dans les régions du Kasai, du Tanganyika, de l'Ituri et du Sud-Kivu (Nations Unies, Conseil de sécurité, 2018). Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires estime que 13 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire en 2018, et a lancé le plus large appel humanitaire jamais connu en RDC, pour un montant de 1,68 milliard de dollars des États-Unis (OCHA, 2018b).

#### 4.4 Education

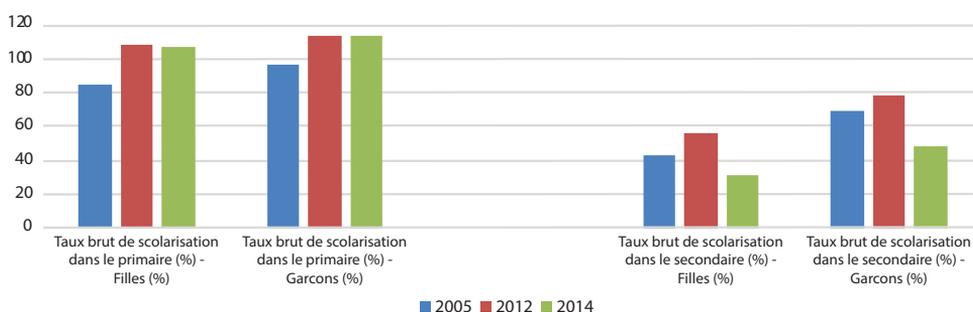
La République démocratique du Congo a enregistré une amélioration notable des indicateurs d'accès à l'éducation entre 1990 et 2012, notamment en ce qui concerne la scolarisation des filles et l'enseignement primaire. Toutefois, les données disponibles pour 2014 indiquent un certain recul des progrès accomplis, probablement en raison de la recrudescence de l'insécurité dans l'Est du pays et dans les Kasai.

Le taux brut de scolarisation dans le primaire s'élève à 110 % en 2014 contre 91 % en 2005 et moins de 50 % en 2000, le taux de scolarisation des filles se rapprochant de celui des garçons (Figure 19), alors que le taux net de scolarisation a connu une progression significative, de 52 % en 2000 à 80 % en 2013 (RDC, PNUD, 2015a). Dans le secondaire, le taux se situe à 39,5 % en 2014. Il aurait été de 67,5 % en 2012 (INS, 2014) et de 19 % en 2000 (RDC, PNUD, 2015a), la cohérence des données sur ce sujet faisant question. Dans l'ensemble, les politiques mises en place par le Gouvernement, notamment la gratuité de l'enseignement primaire à partir de 2010, le programme visant à construire 1 000 écoles par an, ou encore l'amélioration du système de paie des enseignants ont porté leurs fruits. Au total, les dépenses

d'éducation, qui ne représentaient plus que 4 % du budget en 1990 (contre 24 % en 1980), ont atteint 16 % du budget en 2013, illustrant l'effort déployé par le Gouvernement pour atteindre les OMD.

L'amélioration du taux brut de scolarisation semble principalement liée à une plus grande participation des filles à tous les niveaux de l'enseignement, même si la parité n'a pas encore été atteinte. Ainsi, le taux d'achèvement a pratiquement triplé, passant de 25 % en 2001 à 70 % en 2013 (RDC, PNUD, 2015a), en particulier grâce aux efforts déployés pour permettre aux filles d'achever leur scolarité. (Banque mondiale, 2015).

**Figure 19 : Évolution des taux bruts de scolarisation par sexe (en pourcentage)**



Sources : INS, 2014.

Le rôle des ménages dans le financement de l'éducation est prépondérant. Ceux-ci contribueraient à hauteur de 73 % des dépenses d'éducation (Banque Mondiale, 2016). Malgré la politique de gratuité mise en place en 2010, les ménages sont sollicités pour financer le paiement des salaires des enseignants, complétant un salaire officiel souvent insuffisant, ainsi que les frais de fonctionnement des écoles, mais cette contribution ne suffit pas à couvrir les nécessaires dépenses d'investissement en infrastructures. De plus, une majorité des enfants (70 %) sont scolarisés dans les écoles publiques conventionnées, c'est-à-dire en pratique gérées par des associations ou des congrégations.

Mais le principal défi que doit relever le système scolaire congolais est celui de la qualité. Les résultats obtenus à l'évaluation PASEC de 2010 font état de résultats légèrement meilleurs en RDC que dans les autres pays d'Afrique francophone analysés (scores moyens en 5ème année du primaire de 42,3 et de 45,5 sur 100 en français et mathématiques, contre 41,2 % et 40,7 % pour la moyenne des pays PASEC). Néanmoins, plus de la moitié des élèves de 5ème année (53 %) sont considérés en grande difficulté en lecture du français (RDC, Ministère de l'éducation, 2011). Les principaux facteurs expliquant cette insuffisance de la qualité de l'éducation seraient la difficulté de passer de la langue maternelle à un apprentissage en

français, la faible professionnalisation de la formation initiale des enseignants et le manque de supports didactiques.

Les problèmes de gestion du personnel enseignant peuvent aussi expliquer ces difficultés. En effet, selon l'annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), le rapport élèves/maître est de 37 pour l'enseignement primaire et 14 pour l'enseignement secondaire, soit des taux relativement faibles, bien en deçà de l'objectif national fixé à 55 élèves par enseignant, sans que cela ne se traduise par une amélioration de la performance scolaire. Enfin, malgré la réduction du taux d'enfants non scolarisés de 39 % en 2005 à 25 % en 2012, la question des enfants non scolarisés demeure un défi majeur du secteur de l'éducation.

## 4.5 Genre

La situation de la femme en RDC a légèrement progressé entre 2013 et 2015 selon les indices du Rapport sur le développement humain 2016. L'indice de développement de genre (IDG) s'établit à 0,832 en 2015 contre 0,822 en 2013. Malgré ces progrès, les résultats de la RDC dans ce domaine restent inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, dont l'IDG est de 0,877 en 2015.

Le principal défi reste la scolarisation des filles, dont la durée moyenne est de 4 ans contre plus de 8 ans pour les garçons. La RDC a toutefois fait des progrès dans la scolarisation des filles. Le ratio de parité a progressé régulièrement au niveau primaire, passant de 0,8 en 2007 à 0,9 en 2013. La situation est moins satisfaisante au niveau secondaire. Le ratio de parité dans l'enseignement secondaire est passé de 0,5 en 2007 à seulement 0,6 en 2013 (INS, 2014). La participation des femmes congolaises à la gouvernance est aussi très faible. La proportion de femmes au Parlement est de seulement 8,9 % en 2015, un taux très inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (23,3%) (PNUD, 2016). Les femmes sont principalement employées dans le secteur informel, alors qu'elles n'occupent qu'environ 20 % des emplois salariés dans les secteurs non agricoles.

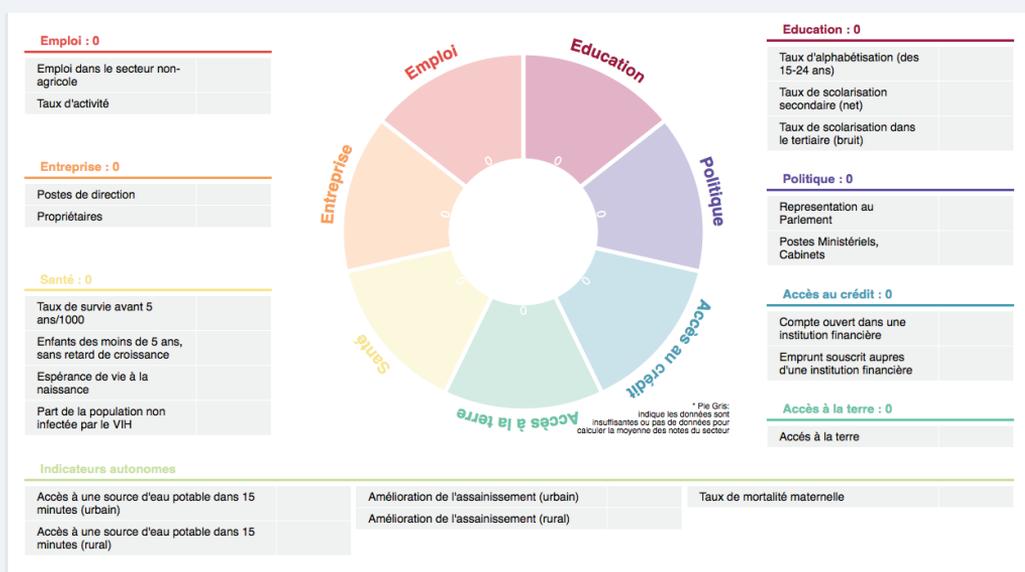
## Encadré 4 : Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA)

L'état de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes est mesuré dans plusieurs domaines, indiqués par la figure ci-dessous. Ces domaines sont déterminants pour l'amélioration des conditions de vie des femmes ainsi que pour leur contribution à la croissance durable et partagée de l'Afrique.

Afin d'évaluer l'ampleur des inégalités de genre et de mesurer le niveau de parité et d'autonomisation des femmes en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique a mis au point un outil de suivi, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'IDISA permet aux décideurs politiques d'évaluer leur propre performance dans la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin à la marginalisation des femmes.

Le calcul de la notation est effectué à partir de l'Indice de la condition féminine (ICF), l'une des composantes de l'IDISA. Pour chaque indicateur clé, la note calculée est une moyenne arithmétique non pondérée : le ratio femmes/hommes des valeurs de l'indicateur est multiplié par 10 et le résultat est arrondi au nombre entier le plus proche. Une note de zéro représente le plus haut niveau d'inégalité, une note de 5, un niveau de parité moyen, et une note de 10, une parité parfaite. Les niveaux de parité supérieurs à 10 représentent des situations où les femmes ont dépassé les hommes, indépendamment du niveau de développement du domaine concerné.

La plupart des chiffres qui permettent de calculer les notes proviennent des plus récentes données nationales disponibles. Toutefois, pour certains indicateurs, les pays ne disposent pas de données ventilées. Les données utilisées sont alors internationales et leurs sources incluent des résultats des enquêtes nationales, le Rapport 2012 de l'IDISA, le Rapport de l'Union interparlementaire 2016 et celui de la Banque mondiale Global Data Index 2014.



Concernant la République démocratique du Congo, les données indiquent que la parité est atteinte pour les indicateurs liés à la santé, y compris en ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile ou la proportion de jeunes de 15 à 24 ans séropositifs. L'égalité entre les genres est également observée dans la participation au marché du travail, où il existe une faible différence en pourcentage entre les taux d'activité des femmes (70,2 %) et celui des hommes (73,2 %). Selon l'enquête démographique et de santé 2013/2014, les femmes vivent en moyenne plus longtemps (60,1 ans) que les hommes (57,2 ans). Dans le domaine de l'éducation, en particulier pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire, le rapport pays 2012 de l'IDISA montre que la RDC a presque atteint la parité entre les sexes (avec un score de 9). Dans le secteur économique, l'accès au crédit est presque égalitaire, avec un score de 9.

**Encadré 4 : Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes (IDISA) - (suite)**

Le Gouvernement a réalisé des efforts notables pour renforcer l'égalité entre les genres. En 2016, il a procédé à la révision du code de la famille, supprimant notamment l'autorisation maritale pour les femmes mariées, ou la gestion concertée du ménage.

Malgré les progrès importants réalisés dans certains secteurs, il reste des sources de préoccupation. Les femmes sont considérablement désavantagées dans le domaine politique, en termes de représentation au parlement et dans les positions ministérielles, avec un score de parité de 1. Seuls 8,1% des membres du cabinet ministériel et 8,9 % des membres du parlement sont des femmes selon l'Union parlementaire internationale. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans pour les hommes (91,2%) est plus élevé que celui pour les femmes (73,6%), ce qui donne un score de parité de 8.

Le rapport d'enquête démographique et sanitaire 2013/14 révèle que le taux de mortalité maternelle pour la République démocratique du Congo était de 846 sur 100 000 naissances vivantes. Ce chiffre est significativement plus élevé que celui estimé par l'EDS de 2007 (543 pour 100 000 naissances).

## Analyse thématique : Énergie durable pour tous - un défi pour la transformation structurelle de la RDC

Avec un potentiel en énergie hydroélectrique de 100 GW, soit 13 % du potentiel mondial, la RDC pourrait être en mesure de fournir de l'électricité aux trois quarts du continent africain. Or, le pays ne produit aujourd'hui qu'environ 9 000 mégawattheures (MWh) par an, seulement 3 % du potentiel hydroélectrique étant exploité, et le taux d'accès de la population au réseau électrique s'élève à peine à 15 %.

Face à ce paradoxe, le développement du secteur énergétique en RDC représente à la fois une occasion exceptionnelle de stimuler la croissance économique, mais aussi un défi de taille, en termes d'investissements nécessaires pour financer les infrastructures requises sur l'ensemble du territoire<sup>14</sup> et de choix stratégiques pour définir le mix énergétique le plus efficace possible et le plus durable.

Quel pourrait être le modèle de développement optimal permettant d'assurer l'accès à l'énergie durable pour tous d'ici à 2030, et d'atteindre ainsi les cibles prévues dans le cadre de l'objectif de développement durable n°7 ?

### 5.1. Des ressources énergétiques immenses et largement sous-exploitées

La RDC est dotée de ressources énergétiques abondantes et variées. Il s'agit principalement de l'hydroélectricité, mais également de la biomasse, du solaire, de l'éolien, des énergies fossiles telles que le pétrole ou le gaz ou encore de l'uranium. Nous reprenons dans ce qui suit les principaux éléments qui caractérisent les ressources énergétiques du pays.

Le potentiel hydroélectrique est immense, principalement grâce à la puissance du fleuve Congo. La puissance exploitable est estimée à environ 100 Gigawatt (GW), soit plus de 770 Gigawatt-heures (GWh) par an, dont 44 % sur le site d'Inga, situé à 250 km de la

<sup>14</sup> L'expérience des pays développés montre que les investissements dans le secteur énergétique ont joué un rôle majeur dans leur développement économique, comme facteur de leur développement industriel, mais aussi comme élément clé de l'amélioration du bien-être des populations (Rosenberg, N., 1998). Ils apparaissent donc comme une condition nécessaire pour le développement économique et social d'un pays (Fall A., 2004).

capitale, Kinshasa (PNUE, 2011a). Outre le site d'Inga, un atlas des énergies renouvelables en RDC publié en 2014 a répertorié plus de 780 sites potentiels pour l'établissement de centrales ou minicentrales hydroélectriques (PNUD, 2014b). Actuellement, moins de 3 % de ce potentiel est exploité, soit environ 2 600 MW, dont 70 % sur le site d'Inga (Inga 1 et 2). Par ailleurs, la vétusté des installations et les problèmes de gestion font que les centrales installées produisent à peine 50 % de leur capacité prévue.

La biomasse est la plus importante source d'énergie en RDC, qui dispose d'environ 145 millions d'hectares de forêt (voir encadré 5). Le potentiel en biomasse est cependant inégalement réparti, les régions les plus boisées étant généralement peu peuplées alors que les zones plus densément peuplées sont généralement affectées par des phénomènes de déforestation. Actuellement, la biomasse représente plus de 95 % des besoins énergétiques nationaux, à travers le bois de chauffe et le charbon de bois. La production d'énergie via le bois de chauffe et le charbon de bois est considérée comme globalement inefficace, en raison de la faiblesse des rendements énergétiques (seuls 5 % des ménages utilisant des systèmes de cuisson améliorés), et de l'absence de gestion durable des ressources forestières.

### Encadré 5 : Forêts congolaises et préservation du capital naturel

La République démocratique du Congo dispose d'une des plus grandes forêts tropicales au monde. Les 145 millions d'hectares de couvert forestier représentent 6 % des forêts tropicales dans le monde et font de la RDC le 2ème plus important puits de carbone au monde (PNUE, 2011b). Elles constituent une des sources les plus importantes de biodiversité à l'échelle mondiale mais également une gigantesque réserve de biomasse. Compte tenu de l'immensité du territoire et de sa faible densité, le couvert forestier est encore important et le taux de déforestation, estimé à 0,25% par an, plus limité que dans d'autres pays. Toutefois, la déforestation s'accélère et son impact est particulièrement sensible dans les zones d'activité humaine plus importante. Le taux de couverture forestière a déjà décliné, de 70 % en 1995 à 67 % en 2012 (RDC, PNUD, 2015) et le PNUE estime que 8 à 9 % de surfaces forestières seront détruites d'ici à 2030 si la tendance n'est pas inversée.

**Les principaux facteurs de dégradation environnementale en RDC sont liés :**

- **à l'activité minière.** Le système actuel basé sur des concessions minières entretient une exploitation non durable des ressources naturelles. La plupart des activités minières sont artisanales, entraînant un impact encore plus important sur l'environnement, à travers la déforestation ou encore la pollution des eaux de surface en métaux lourds ;
- **à l'activité forestière illégale.** Avec la mise en place d'un nouveau code forestier en 2002, les anciennes concessions d'exploitation forestière industrielles ont été révoquées, et un moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions a été établi. Parallèlement, les anciens titres d'exploitation devaient être convertis en contrats de concession forestière moderne, comprenant des plans de gestion et d'aménagement. Cependant, plusieurs rapports d'organisations non gouvernementales soulignent de nombreuses infractions au code forestier, l'attribution de nouveaux titres de concessions et la faiblesse des revenus fiscaux collectés via ces concessions (Greenpeace, 2015) ;
- **à l'utilisation du bois de chauffe.** Plus de 95 % de la consommation énergétique de la RDC est satisfaite par l'utilisation du bois de chauffe. Il est estimé que 400 000 ha de forêts sont détruits chaque année pour le bois de chauffe ou la fabrication du charbon de bois (PNUE, 2011a) ;
- **aux conflits et aux déplacements de population.** Les personnes déplacées à l'intérieur de la RDC se concentrent principalement à l'est du pays, où se trouvent également les zones les plus boisées. La construction de camps de déplacés informels a significativement empiété sur les parcs nationaux. La persistance des conflits a aussi permis le développement du commerce illégal du charbon de bois et des activités de braconnage au sein de ces parcs.

Le Gouvernement a mené des efforts pour protéger la couverture forestière et mettre en place un système plus durable de gestion des ressources forestières, à travers une loi-cadre sur l'environnement votée en 2011. La surface des aires protégées a été portée à 12 % du territoire, et la RDC s'est engagée dans le mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD+). Enfin, la RDC a mené de nombreux efforts pour obtenir la certification FSC (Forest Stewardship Council) sur la gestion durable des forêts.

Les potentialités en énergie d'origine solaire et éolienne sont également très importantes. Un récent rapport (Deshmukh et al., 2016) fait état d'un potentiel de 15 GW pour l'éolien et 70 GW pour le solaire, à des coûts inférieurs à ceux du barrage hydroélectrique d'Inga. La RDC bénéficierait en effet d'un ensoleillement élevé (entre 3,3 et 6,7 kWh/m<sup>2</sup>, le seuil de rentabilité étant situé à 1 kWh/m<sup>2</sup>), et de quelques zones potentielles pour le développement de l'éolien. Pour le moment, les installations existantes représentent une puissance d'à peine 500 kWh.

Les possibilités d'exploitation du biogaz et des biocarburants sont également importantes. En matière de biogaz, l'étude du PNUE (2011a) préconise son développement dans les zones où l'élevage bovin et porcin est plus intensément pratiqué, ainsi que pour les habitats collectifs. La relance de la culture du palmier à huile en vue de développer la filière biocarburant est

aussi préconisée. Par ailleurs, le potentiel géothermique n'a pas été quantifié, mais la présence de sources d'eaux chaudes dans la région du rift est-africain laisse à penser qu'il existe une opportunité d'exploitation de l'énergie géothermale.

La RDC dispose enfin de ressources en énergies minérales et fossiles : le pétrole, 25 000 barils étant produits et exportés par jour, le gaz (dans le bassin côtier mais également dans le lac Kivu), le charbon minéral (dont l'exploitation n'est pas privilégiée dans le cadre de la stratégie REDD+, à cause des problèmes environnementaux qu'elle occasionne) et l'uranium (dont les réserves sont évaluées à 1 800 millions de tonnes). Ces ressources ne sont pour le moment quasiment pas exploitées dans le cadre du mix énergétique national.

## 5.2 Un accès encore limité de la population à l'électricité

- **Insuffisances d'accès et inefficiences**

Malgré un potentiel énorme en énergies fossiles et renouvelables, la RDC présente des déficits énergétiques importants. L'offre disponible pour les populations est largement insuffisante et la consommation d'énergie provient surtout de la biomasse, exploitée de manière non durable. Près de 99 % de l'énergie produite provient de sources renouvelables, mais en réalité, seulement 3% est généré par l'énergie hydroélectrique, le reste étant issu de la combustion du bois ou du charbon de bois.

Des progrès ont cependant été réalisés. Selon le dernier rapport sur l'énergie durable pour tous (SEforALL, BAD, 2017), le taux d'accès à l'électricité serait passé à 14 % en 2016, contre 9 % en 2013<sup>15</sup>, notamment grâce à la réhabilitation des capacités de certaines centrales hydroélectriques. Ce taux, faible par rapport à la moyenne régionale, masque de fortes inégalités. Ainsi, 44 % de la population de Kinshasa serait approvisionnée en électricité, contre moins de 1 % en zone rurale.

Le pays est traversé par un réseau de plus de 5 000 km de lignes à haute tension, mais celles-ci desservent principalement la capitale et les régions minières. Les activités de production, de transport et de distribution sont assurées par la Société nationale d'électricité (SNEL) à travers le réseau électrique national, certaines industries, notamment aurifères, couvrant leurs besoins énergétiques par leur production autonome.

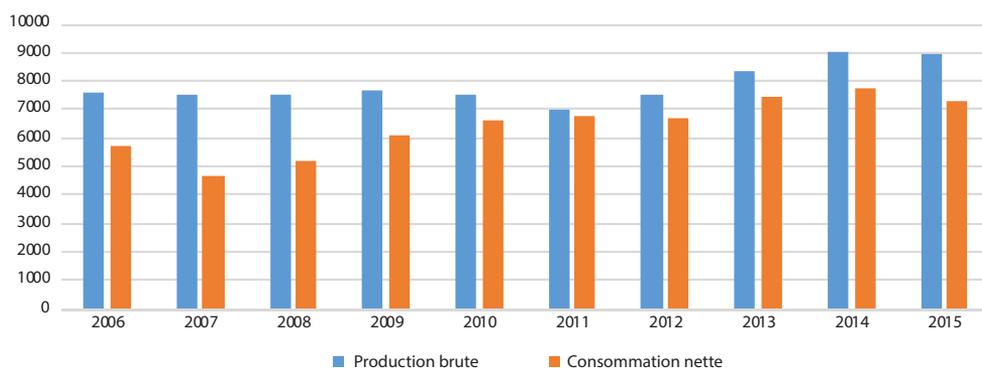
Le réseau électrique est marqué par de nombreuses inefficiences. Seulement 48 % de la capacité installée est actuellement disponible. Les systèmes de transmission sont vétustes et obsolètes, l'entretien et les nouveaux investissements insuffisants. Les lignes de la capitale sont surchargées et les lignes de courant continu à haute tension entre Inga et Katanga transportent seulement le quart de leur capacité prévue. Les pertes techniques sur réseau, ainsi que les

<sup>15</sup> Le PNSD mentionne quant à lui une amélioration du taux d'accès, de 6 % en 2012 à 15 % en 2016.

pertes non techniques (liées par exemple aux raccordements illégaux) sont nombreuses. Les délestages sont fréquents, 21 % de la population de Kinshasa raccordée à l'électricité recevant moins de 4 heures de courant par jour. Enfin, le système de recouvrement des coûts est déficient, la SNEL enregistrant d'importants déficits, alors que le coût de l'électricité est sous-évalué.

L'analyse de la production et de la consommation d'électricité en RDC révèle que la production d'électricité est passée de 7 629 000 MWh en 2006 à 8 928 000 MWh en 2015 (Figure 20). Quant à la consommation, elle est légèrement inférieure à la production, une partie de l'électricité produite étant exportée vers les pays limitrophes. Par ailleurs, il convient de rappeler que la consommation d'électricité ne représente que 3 % de l'énergie consommée en RDC, d'où un important déficit à combler.

**Figure 20 : Production et consommation d'électricité en milliers de MWh.**



Source : élaboré à partir des données du Rapport de la Banque centrale du Congo, RDC (2015, p.56).

- **Impact sur les conditions de vie des ménages**

La consommation d'énergie des ménages est caractérisée par l'utilisation de la biomasse, soit le bois de chauffe à 87 % dans les zones rurales, tandis que le charbon prédomine dans les zones urbaines (Tableau 10). L'électricité est quasi inexistante en milieu rural où elle n'est utilisée que par 0,1% des ménages. En ce qui concerne l'éclairage (Tableau 11), les ménages utilisent principalement les lampes à piles (39,3 %) et à pétrole (20,5 %). Deux ménages urbains sur cinq (40,1%) utilisent l'électricité pour l'éclairage et les ménages ruraux ne s'en servent pratiquement pas pour l'éclairage (INS, 2014).

**Tableau 10 : Répartition du type de l'énergie de cuisine selon le milieu de résidence (en % des ménages)**

| Province/Milieu de résidence | Énergie pour la cuisine |      |         |                 |                 |                |       | Total  |
|------------------------------|-------------------------|------|---------|-----------------|-----------------|----------------|-------|--------|
|                              | Électricité             | Gaz  | Pétrole | Charbon de bois | Bois de chauffe | Sciure de bois | Autre |        |
| Kinshasa                     | 39,1%                   | 0,4% | 2,2%    | 51,6%           | 5,3%            | 0,4%           | 1,0%  | 100,0% |
| Urbain                       | 15,5%                   | 0,3% | 1,4%    | 54,0%           | 28,0%           | 0,2%           | 0,6%  | 100,0% |
| Rural                        | 0,1%                    | 0,1% | 0,7%    | 11,5%           | 86,7%           | 0,5%           | 0,4%  | 100,0% |
| Total                        | 5,6%                    | 0,2% | 0,9%    | 26,8%           | 65,6%           | 0,4%           | 0,5%  | 100,0% |

Sources : INS, Enquête 123-2012/2014

**Tableau 11 : Répartition du mode d'éclairage d'habitation SELON le milieu de résidence (en % des ménages)**

| Province/ Milieu de résidence | Mode d'éclairage |                    |      |                         |                         |        |             |              |       | Total  |
|-------------------------------|------------------|--------------------|------|-------------------------|-------------------------|--------|-------------|--------------|-------|--------|
|                               | Electricité      | Groupe Electrogène | Gaz  | Pétrole + lampe tempête | Pétrole + lampe Coleman | Bougie | Feu de Bois | Lampe à pile | Autre |        |
| Kinshasa                      | 74,5%            | 0,2%               | 0,0% | 17,5%                   | 1,9%                    | 1,5%   | 0,0%        | 3,9%         | 0,5%  | 100,0% |
| Urbain                        | 40,1%            | 0,7%               | 0,1% | 24,3%                   | 2,2%                    | 3,4%   | 1,7%        | 24,3%        | 3,3%  | 100,0% |
| Rural                         | 0,8%             | 0,2%               | 0,0% | 18,3%                   | 1,3%                    | 1,6%   | 16,6%       | 47,7%        | 13,5% | 100,0% |
| Total                         | 15,0%            | 0,4%               | 0,0% | 20,5%                   | 1,6%                    | 2,2%   | 11,2%       | 39,3%        | 9,8%  | 100,0% |

Sources : INS, Enquête 123/2012

Dans les zones de conflits en particulier, la collecte et l'utilisation du bois de chauffe pour la cuisine posent plusieurs types de risques. En premier lieu, elles représentent un risque pour l'environnement, avec une déforestation estimée à 400 000 hectares de forêts chaque année pour l'ensemble du territoire congolais. Il existe aussi un risque pour la santé : non seulement la déforestation entraîne des situations où les populations n'ont pas accès au bois et réduisent le nombre de repas cuisinés par jour, impactant leur sécurité alimentaire, mais les cuisines traditionnelles sont aussi liées à des troubles respiratoires, surtout lorsque le bois fait défaut et que les ménages utilisent des déchets ménagers comme combustibles. Le risque est enfin sécuritaire, les trajets de plus en plus longs effectués pour ramasser du bois, souvent par des femmes et des enfants, étant sujets à des risques d'attaques ou d'agressions sexuelles (PAM, 2017). D'autre part, la collecte quotidienne de combustibles traditionnels, principalement réalisée par les femmes et les enfants, monopolise un temps qui pourrait être consacré à des activités plus productives, par exemple dans le domaine de l'éducation ou de la génération de revenus.

La biomasse telle qu'utilisée actuellement est enfin peu efficace en termes de rendement énergétique. Seuls 5 % des ménages utilisent des foyers à combustion améliorée. Les gaspillages énergétiques sont nombreux.

- **Impact sur les entreprises**

En 2015, les entreprises congolaises consommaient environ 65 % de l'énergie électrique produite (SEforALL, BAD, 2017), dont une bonne partie sous forme d'électricité à haut voltage. Les problèmes de transport et d'accès à l'énergie constituent l'une des principales barrières au développement du secteur privé en RDC (Ministère du plan, RDC, 2016). L'attractivité de la RDC pour les investisseurs dépend d'un approvisionnement régulier et suffisant en énergie. La majorité des firmes considère l'accès à l'énergie comme l'obstacle majeur à la soutenabilité de leurs activités, entraînant des coûts additionnels pour faire fonctionner les générateurs en cas de délestage ou réparer les équipements endommagés par les surcharges.

Le secteur minier est l'un des plus dépendants de l'approvisionnement en électricité. Dans la région du Katanga, où se trouvent les plus grosses concessions minières, l'approvisionnement est défaillant, avec une moyenne de 19 délestages par mois. De nombreuses compagnies minières ont mis au point des solutions de rechange, soit en important de l'électricité des pays limitrophes, notamment la Zambie, soit en construisant leur propre centrale électrique, soit en réhabilitant les centrales ou lignes d'approvisionnement existantes. Ainsi, la compagnie Tenke Fungurume Mining a investi plus de 200 millions de dollars des États-Unis pour réhabiliter la centrale hydroélectrique de Nseke (Mitch, 2017). Le coût de l'électricité produite grâce à ces solutions de rechange est estimé à 0,10 dollar EU par KWh au Katanga, comparativement à un coût marginal de longue durée de l'électricité du réseau estimé à moins de 0,04 dollar par KWh, renchérissant les coûts de production pour les entreprises de RDC.

### **5.3. La nécessaire recherche d'un compromis énergétique : politiques et enjeux**

- **Objectif 2030 : garantir à tous l'accès à l'énergie durable**

L'objectif de développement durable 7 est de garantir, d'ici à 2030, l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Par ailleurs, il vise à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial, et améliorer l'efficacité énergétique. Pour ce faire, l'ONU estime que le montant annuel des investissements dans les infrastructures énergétiques devra être triplé, pour passer de 400 milliards de dollars annuels à 1 250 milliards (Nations Unies 2017b). Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 7, l'initiative « Énergie durable pour tous » considère la République démocratique du Congo comme un pays à impact rapide, pouvant entraîner des changements significatifs dans les indicateurs à l'échelle globale. La stratégie nationale de la RDC pour la mise en œuvre de

l'initiative « Énergie Durable pour Tous » prévoit notamment de faire passer le taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de 2,5 % (hors biomasse) à 30 %, et de diminuer de 50 % la consommation moyenne de bois-énergie.

- **Un cadre institutionnel en mutation**

La Constitution congolaise consacre, dans son article 48, le droit de tous à avoir accès à l'énergie électrique. La loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité a précisé les modalités selon lesquelles ce droit pourrait être garanti, en prévoyant notamment la libéralisation du secteur et le développement des partenariats public-privé pour attirer des investisseurs. La Loi affiche également l'objectif de faire de la RDC une puissance énergétique, tout en assurant la protection de l'environnement (RDC, 2017b). Ces objectifs ont été repris dans le cadre du PNSD, qui vise à aligner les objectifs stratégiques de développement de la RDC avec ceux des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans le cadre du PNSD, le Gouvernement prévoit ainsi de réformer la Société nationale d'électricité (SNEL) et de libéraliser le secteur à travers des contrats de concession. Cependant, la mise en œuvre des facilitations matérielles, financières et légales envers le secteur privé doit encore être concrétisée (Nkumbi Nkiet T., 2013). Le Document de politique du secteur de l'énergie vise à clarifier l'organisation institutionnelle, avec comme objectif de porter à 60 % le taux d'accès à l'électricité d'ici à 2025, de restructurer la SNEL et d'accroître la part des énergies renouvelables.

Malgré ces objectifs ambitieux, la RDC peine à attirer les investisseurs, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Selon le PNUE, cela s'explique par les insuffisances des cadres institutionnels et légaux, bien qu'actuellement en pleine mutation (PNUE, 2011). Une clarification des rôles et obligations de chaque intervenant est nécessaire pour obtenir une plus grande crédibilité, notamment vis-à-vis des investisseurs privés et des partenaires de développement. Cet environnement sera alors plus favorable au développement de l'électrification de l'arrière-pays.

- **Enjeux régionaux**

Le potentiel de la RDC dépasse les frontières nationales. Déjà exportateur d'énergie, le pays peut envisager de devenir le fournisseur d'énergie électrique des pôles économiques du continent. La RDC a déjà adhéré à plusieurs organisations régionales du secteur de l'énergie électrique, telles que le pool énergétique de l'Afrique australe (Southern Africa Power Pool ou SAPP), le pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), et le pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP). Les deux premières organisations sont opérationnelles dans le partage de l'énergie hydroélectrique produite sur le territoire congolais, en particulier par les deux centrales existantes Inga I et Inga II, et la RDC exporte ainsi vers la Zambie, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud grâce aux interconnexions établies entre les pays membres. Ces exportations sont des sources de revenus pour la SNEL et l'État. L'Afrique du Sud représente un grand

marché d'exportation potentiel, comme envisagé dans le cadre d'Inga 3 (voir encadré 6). Toutefois, les financements nécessaires pour ce type d'investissement régional doivent aussi être consolidés au niveau régional. En conséquence, une étroite coopération entre les pays membres du SAPP, les institutions régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine, ainsi que les institutions de financement est nécessaire.

### **Encadré 6 : Inga 3 et Grand Inga : problématiques et perspectives**

Le site d'Inga, qui se trouve à environ 250 km de Kinshasa sur le fleuve Congo, dispose d'un potentiel hydroélectrique de 44 000 MW, soit un des plus grands du monde, et 44% du potentiel total de la RDC. Deux barrages sont déjà exploités, Inga 1, avec une capacité de 351 MW, et Inga 2, avec 1 424 MW. Le Gouvernement a relancé il y a quelques années le projet dit « Grand Inga », pour exploiter la totalité du potentiel du site. S'il est réalisé, le projet de Grand Inga sera deux fois plus grand que le barrage chinois des trois Gorges, considéré aujourd'hui comme le plus important du monde (MATESO, M, 2015).

Avec une production attendue de 44 000 MW, le site pourrait alimenter la moitié du continent africain en électricité. Le projet d'interconnexion inclut l'Égypte, avec 5 300 km de lignes électriques, le Nigéria (1 700 km), la Zambie et l'Afrique du Sud avec 3 676 km de lignes. Le coût total d'investissement est estimé à 80 milliards de dollars.

Le projet est divisé en sept phases, la première, Inga 3, représentant 4 800 MW de production électrique potentielle pour un coût de 14 milliards de dollars des États-Unis. Le financement de ce projet reste complexe, malgré la promesse faite par l'Afrique du Sud d'acheter la moitié de la production électrique, garantissant ainsi la viabilité financière du projet à long terme (MATESO, 2015). Le reste de la production électrique devrait être partagé entre les compagnies minières et la région de Kinshasa.

En 2016, la Banque mondiale, un des partenaires financiers du projet, a décidé de suspendre le financement de son assistance technique au projet d'Inga-3 (Banque mondiale, 2016), suite « à la décision du gouvernement de la RDC de donner au projet une orientation stratégique différente de celle qui avait été convenue en 2014 », la Banque faisant référence ici à la gouvernance du projet.

Le Gouvernement a annoncé que la mise en service d'Inga 3 devrait intervenir en 2024 ou 2025, au lieu de 2020 ou 2021 comme initialement prévu. Parallèlement, les deux candidats à la réalisation du barrage dans le cadre d'un partenariat public-privé ont été appelés à soumettre une offre commune.

Les difficultés de financement d'Inga 3 amènent à s'interroger sur l'efficacité économique des grands édifices hydroélectriques. Les problèmes de financement et d'entretien rencontrés par les barrages Inga I et Inga II, ainsi que le coût des réseaux de distribution, posent la question des risques que pourra rencontrer le projet Inga 3 en termes de rentabilité (Jacquemot, 2017). Dans un récent rapport, l'ONG International Rivers a estimé que l'énergie éolienne ou photovoltaïque serait économiquement plus rentable que celle produite par le barrage d'Inga, pointant les dépassements de coûts qui affectent généralement ce type de projet, les retards possibles, l'impact social et environnemental ainsi que la vulnérabilité au changement climatique de la ressource hydrique (International Rivers, 2017).

- **Industrialisation et énergie**

Le développement d'une politique énergétique abordable et fiable en RDC est indissociable de la politique industrielle nationale. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place via la loi n° 14/022 du 07 juillet 2014 le régime des Zones économiques spéciales (ZES) en République démocratique du Congo (RDC). Cela corrobore les objectifs affichés dans le cadre du PNSD, qui vise à développer un réseau de pôles de croissance autour de parcs, d'abord agro-industriels, puis industriels et scientifiques. Deux projets sont en cours d'élaboration, à Maluku, dans la province du Kongo Central, pour un projet à hauteur de 27 millions de dollars EU, et également à Bukanga-Lonzo pour près de 83 millions de dollars, financés par le

Gouvernement congolais en partenariat avec la société sud-africaine Africom Commodities. Le recours aux énergies renouvelables et aux solutions hors-réseau pour alimenter ces parcs industriels pourrait constituer une avancée très significative dans le processus de l'accès à l'électricité, permettant de rendre ces parcs industriels autonomes en matière énergétique, mais aussi en créant des opportunités de raccordement pour les villages et populations environnants.

- **Développement des partenariats public-privé**

Il est estimé que 85 % de la production d'électricité en RDC est consommée par le secteur industriel (SEForAll, BAD, 2017). La RDC s'est donc progressivement ouverte aux partenariats public-privé. Plusieurs grandes compagnies minières se sont engagées à restructurer des centrales hydroélectriques existantes pour leur usage industriel, tout en allouant une partie de la production à la consommation locale (Mitch, 2017). Ainsi, en 2011, la Kamoto Copper Company (KCC) s'est associée à la SNEL pour réparer la centrale hydroélectrique de Nzilo et réhabiliter 1 700 km de lignes électriques entre Inga et Kolwezi au Katanga. La compagnie a investi 368 millions de dollars des États-Unis. Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu que 10 % des 450 MW prévus parviennent à la population locale. Toutefois, des questions de conversion du voltage de l'énergie produite restent en suspens.

- **Alternatives aux grands projets hydroélectriques**

Le potentiel électrique de la RDC est immense, mais le coût d'interconnexion du pays entier, dans un contexte d'insuffisance des infrastructures de base, pourrait remettre en cause la rentabilité des grands projets hydroélectriques, sinon leur efficacité. Face à ces défis, la diversification énergétique est essentielle, et des solutions de rechange sont à envisager, d'autant que la dépendance exclusive à l'égard de l'énergie hydroélectrique constitue un risque, alors que le changement climatique pourrait impacter fortement la disponibilité de la ressource en eau. L'étude menée par International Rivers (2017) fait état d'un potentiel de 15 GW d'énergie éolienne et 70 GW d'énergie solaire, situé dans un rayon de 25 km près des lignes de transmission existantes, dont 55 GW pourraient être produits à un coût inférieur à 0,07 dollar par KWH.

Par ailleurs, le développement des mini-centrales, voire micro-centrales, produisant de l'énergie à l'échelle d'un village, sans être raccordées au réseau électrique, est une solution à creuser dans le contexte congolais, d'autant que ce type de centrale peut être déployé de manière rapide, permettant un impact tangible et immédiat pour l'économie locale, tout en préservant l'environnement. (Energy for all et PNUD, 2013). Des expériences ont déjà été menées, certaines localités ayant passé des partenariats avec des entreprises privées pour installer de mini-centrales solaires et alimenter en électricité les centres de santé, par exemple.

Enfin, parallèlement au développement de sources alternatives à la production d'énergie, il convient de formaliser le secteur du bois-énergie, notamment à travers une gestion responsable des ressources forestières, et d'améliorer l'efficacité énergétique de la consommation du bois ou du charbon, en favorisant l'utilisation de méthodes améliorées, par exemple.

## Conclusions et recommandations

La croissance économique de la RDC est insuffisante pour amorcer la transformation structurelle de l'économie. Les industries extractives prédominent dans la création de richesse nationale, ce qui rend l'économie congolaise extrêmement vulnérable, en raison de l'absence de diversification économique et des fluctuations des cours mondiaux. Afin de renforcer la croissance à long terme et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PNSD et des ODD, la RDC doit diversifier son économie et appuyer le processus d'industrialisation.

Pour ce faire, le Gouvernement devrait s'atteler à résoudre les nombreuses difficultés structurelles qui entravent son développement économique et la croissance du secteur industriel. En premier lieu, la normalisation de la situation politique et sécuritaire est un préalable nécessaire. Il s'agit d'une urgence humanitaire pour les millions de personnes déplacées. Cela permettra également d'améliorer l'environnement des affaires et rassurer les investisseurs industriels et les partenaires financiers.

En second lieu, l'insuffisance des infrastructures, principalement en matière d'énergie et de transport, constitue le défi le plus urgent à relever. Les investissements à réaliser sont énormes, et la RDC devrait pouvoir s'orienter vers des solutions innovantes, impliquant d'une manière judicieuse le secteur privé, tout en veillant à renforcer et rendre plus efficace la mobilisation interne des ressources.

Le développement de parcs industriels, tel que prévu dans le PNSD et la loi sur les zones économiques spéciales, pourrait permettre de créer des pôles de croissance sur la base des avantages comparatifs des différentes régions du territoire congolais. Ces zones économiques devront s'articuler autour de projets énergétiques dédiés, qui devaient être plus largement accessibles à la population environnante.

Dans le domaine de l'énergie, la RDC devra s'orienter vers un mix énergétique équilibré, entre d'une part la réalisation d'infrastructures électriques d'envergure régionale (notamment le projet de Grand Inga), et d'autre part des solutions hors-réseau, utilisant un éventail diversifié de sources de production d'énergie.

# 6 Évaluation de la qualité des données

**Note méthodologique :** La qualité des sources de données nationales pour les principaux indicateurs utilisés dans les profils de pays a fait l'objet d'une évaluation. Le résultat est présenté selon un code de couleurs: un disque vert indique une « bonne » source de données, un jaune une source « satisfaisante » et un rouge une source « à améliorer ».

| Démographie                                  | Valeur | Évaluation |
|--|--------|------------|
| Population (en millions d'habitants)         | 76,2   | 2          |
| Enfants (0-14 ans)                           | 35,3   | 2          |
| Adultes (15-64 ans)                          | 38,9   | 2          |
| Personnes âgées de 65 ans et plus            | 2,1    | 2          |
| Population urbaine (%)                       | 39,7   | 2          |
| Taux de croissance (%)                       | 3,2    | 3          |
| Taux global de fécondité                     |        |            |
| Espérance de vie à la naissance (en années)  | 59,1   | 2          |
| Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants) |        |            |
| Taux brut de natalité (pour 1000 habitants)  |        |            |

| Performances macroéconomique et sectorielles   | Valeur | Évaluation |
|--|--------|------------|
| Taux de croissance réel du PIB (en %)          | 2,4    | 1          |
| PIB à prix courant (en millions de dollars EU) | 40 273 | 1          |
| Taux d'inflation (%)                           | 11,7   | 1          |
| Balance courante (en millions de dollars EU)   | -133,3 | 2          |
| Balance courante (en pourcentage du PIB)       | -3,3   | 2          |

| Tendances économiques et indicateurs de performance                     | Valeur | Évaluation |
|---|--------|------------|
| Entrées d'investissements directs étrangers (en millions de dollars EU) | 120,3  | 2          |
| Total des exportations (en millions de dollars EU)                      | 9 968  | 2          |
| Total des importations (en millions de dollars EU)                      | 10 196 | 2          |

| Emploi et éducation                             | Valeur | Évaluation |
|---|--------|------------|
| Taux de chômage (au sens strict de BIT) (%)     | 4,5    | 2          |
| Taux de chômage chez les jeunes (15-34 ans) (%) | 14,2   | 2          |

|  |      |   |
|--|------|---|
| Taux brut de scolarisation dans le primaire  | 110  | 2 |
| Taux brut de scolarisation dans le secondaire  | 67,5 | 2 |
| Taux net de scolarisation dans le primaire   | 69,7 | 2 |
| Taux net de scolarisation dans le secondaire   | 36,7 | 2 |
| Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'étude primaire qui terminent l'école primaire (%) | 75,8 | 3 |
| Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%)   | 82,4 | 2 |
| Ratio filles-garçons dans l'enseignement primaire (pour 100 garçons)                                       | 90   | 2 |
| Ratio filles-garçons dans l'enseignement secondaire (pour 100 garçons)                                     | 60   | 2 |
| Ratio emploi-population (total) (en %)   |      |   |
| Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%)                            | 63,4 | 2 |

| Santé   | Valeur | Évaluation |
|---|--------|------------|
| Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)                     | 58     | 3          |
| Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes) | 104    | 3          |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)                 | 846    | 3          |
| Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans       | 22,6   | 3          |
| Proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié        | 80,1   | 2          |
| Taux de contraception parmi les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans             | 12,5   | 2          |
| Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans                | 0,7    | 2          |
| Taux de prévalence du VIH dans la population                                    | 1,2    | 2          |

## Codes des sources des données

- Institut National de la Statistique
- Enquête a Indicateurs Multiples, 2014 (Institut National de la Statistique et PNUD)

## Bibliographie

Banque centrale du Congo (BCC) (2016). Rapport annuel 2015, Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2017a). Note de conjoncture du mois de décembre 2016, Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2017b). Rapport annuel 2016, Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2017c). Rapport sur la politique monétaire en 2016. Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2017d). Rapport sur la politique monétaire au premier semestre 2017, Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2017e). Bulletin mensuel d'informations statistiques, décembre 2017. Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2018a). Note de conjoncture du mois de décembre 2017, Kinshasa.

Banque centrale du Congo (BCC) (2018b). Communiqué annuel sur la politique monétaire.

Banque centrale du Congo (BCC) (2018c). Note de conjoncture du mois de janvier 2018, Kinshasa.

Banque mondiale (2005). Le système éducatif de la République démocratique du Congo : Priorités et alternatives.

Banque mondiale (2015). Revue de dépenses publiques du secteur de l'éducation en RDC, une analyse d'efficience, d'efficacité et de l'équité, Rapport n°ADC14542.

Banque mondiale (2016). République démocratique du Congo, Rapport de suivi de la situation économique et financière 2016.

Banque mondiale (2018). Democratic Republic of Congo Urbanization Review: Productive and Inclusive Cities for an Emerging Democratic Republic of Congo. Directions in Development. Washington.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2018a). République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées (au 31 décembre 2017).

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2018b). Deteriorating humanitarian crisis in DR Congo demands largest ever appeal. 18 January 2018.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2015a). Indice africain de développement social (IADS). Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2015b). L'industrialisation par le commerce. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2016). Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA), Union africaine (UA), et Banque africaine de développement (BAD) (2016). Indice de l'intégration régionale en Afrique. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2015). Conflits en République démocratique du Congo : Causes, impact et implications pour la région des Grands Lacs.

Dabire Jean Marie Vianney, E. Bamout, J.A. Mutumbi Kalongania (2017). République démocratique du Congo 2017. Dans Banque africaine de développement (BAD), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Éd.), Perspectives économiques en Afrique 2017.

Deshmukh Ranjit, A. Mileva, G. C. Wu, (2016). Renewable Riches: How Wind and Solar Could Power DRC and South Africa. International Rivers.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2016). DRC, Note d'information 2016.

Greenpeace, (2015). Exporter le chaos, l'impact local et international de l'exploitation forestière illégale en RDC.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), (2018). Réponse régionale à la crise des réfugiés en RDC, portail de partage de l'information. Base de données consultée le 21 février 2018. <http://data.unhcr.org/drc/country.php?id=46>

Herderschee Johames, D. Mukoko Samba, M. Thimenga (2012). Résilience d'un géant africain : Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RD du Congo, Médiaspaul, Vol I, vol II et Vol III, Kinshasa.

Institut national de la statistique (INS) (2014). Résultats de l'enquête 123/2012 sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages, Kinshasa.

Institut national de la statistique (INS) (2018). Evolution de l'indice national des prix de consommation des ménages. Fichier consulté le 6 mars 2018.

Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2015). World Urbanization Prospects: The 2014 Revision (ST/ESA/SER.A/366)

Nations Unies (2017). World Economic Situation and Prospects 2017. New York.

Nations Unies (2017b). Énergie propre à un coût abordable : pourquoi est-ce important ?

Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2017). World Population Prospects: The 2017 Revision, Data Booklet (ST/ESA/SER.A/401).

Nations Unies, Conseil de sécurité, (2018). Rapport S/2018/16 du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. New York.

Programme alimentaire mondial (PAM), (2017). Safe Access To Fuel and Energy (SAFE) Democratic Republic of Congo.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2014a). Rapport national sur le développement humain 2014 (RNDH 2014), Cohésion nationale pour l'émergence de la République démocratique du Congo, Kinshasa

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2016). UNDAF RDC 2013-2017, Rapport de la revue annuelle 2015.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2016). Rapport sur le développement humain 2016.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2017). Rapport national sur le développement humain 2016, Kinshasa.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), (2011a). Les énergies renouvelables en République démocratique du Congo.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), (2011b). République démocratique du Congo, Évaluation environnementale post-conflit. Synthèse à l'intention des décideurs.

République démocratique du Congo (RDC), (2011). Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS-2010, Rapport final.

République démocratique du Congo (RDC), (2004). Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance (PMPTR).

République démocratique du Congo (RDC), (2008). Enquête démographique et de santé (EDS).

République démocratique du Congo (RDC),(2014). Deuxième enquête démographique et de santé (EDS) 2013-2014,

République démocratique du Congo (RDC), (2016). Loi de finances n°2017-05 du 23 juin 2017 pour l'exercice 2017.

République démocratique du Congo (RDC), (2017). Loi de finances n° 17/014 du 24 décembre 2017 pour l'exercice 2018.

République démocratique du Congo (RDC), (2017b). Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité.

République démocratique du Congo (RDC), Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (2016). Annales statistiques 2014-2015 et 2015-2016

République démocratique du Congo (RDC), Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (2015). Rapport national de l'évaluation de l'éducation pour tous en RDC.

République démocratique du Congo (RDC), Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP) (2011). Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), Rapport national.

République démocratique du Congo (RDC), Ministère de la santé publique, (2010). Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2015.

République démocratique du Congo (RDC), Ministère du plan et révolution de la modernité, (2016). Plan national stratégique de développement (2017-2050), vision de la RDC à l'horizon 2050, Kinshasa.

République démocratique du Congo (RDC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2013). Rapport national « énergie durable pour tous à l'horizon 2030 ». Programme national et stratégie.

République démocratique du Congo (RDC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2015). Rapport OMD 2000 - 2015 Évaluation des progrès accomplis par la République Démocratique du Congo dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Reyes Aterido, A. Gonzalez, D. Merotto, C. Petracco and J. Sanchez-Reaza (2017). "Democratic Republic of Congo: Jobs Diagnostic." Banque mondiale, Washington.

Sumata Claude, (2014). La gestion macroéconomique de la République démocratique du Congo durant et après la transition démocratique, Cahiers Africains Africa Studies n°85, l'Harmattan.

Sustainable Energy for All (SEforALL), Banque africaine de développement (BAD), (2017). Missing the Mark - Gaps and lags in disbursement of development finance for energy access. SEforALL, Washington.

UNESCO, RDC, (2014). Profil Pays EPT 2014

### **ARTICLES et autres publications**

Azansi Ange, (2016). The Grand Inga - A False Solution to Energy Poverty. International Rivers, 25 November 2016.

Banque mondiale, (2016). Le Groupe de la Banque mondiale suspend le financement de son assistance technique au projet Inga-3 Basse Chute. 25 juillet 2016.

Cetour-Rose Dominique (2018). RDC : un nouveau code minier pour taxer les «métaux stratégiques», dont le cobalt, in Geopolis Afrique, 13 février 2018.

Fall Alioune (2004). « Accès à l'énergie et lutte contre la pauvreté : Situation actuelle et perspectives », in Liaison énergie-francophonie, N°63, 2e trimestre 2004, Québec, pp.4-7.

Ferguson, R., W. Wilkinson, R. Hill (2000). « Electricity use and economic development », in Energy Policy 28, pp.923-934.

Jacquemot Pierre, (2017). Fleuve Congo : où en est Inga, le projet du plus grand barrage du monde ? IRIS, 20 juillet 2017.

Jeune Afrique, (2018). Mines : le nouveau code minier inquiète la filière congolaise. 2 mars 2018.

Journal Officiel, RDC, (2015). Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité.

Kabamba Darly, (2015). La santé à l'agonie en République démocratique du Congo, <https://www.contrepoint.org/2012/09/03/96095>

Kanda Mukanya Marcel (2017). Planification stratégique pour l'émergence de la RDC et hypothèses macroéconomiques. Présentation Powerpoint.

Kankwanda Ebulang Grégoire, (2016). Culture et croissance économique en RDC : Leçons d'hier et perspectives d'avenir, in Cahiers économiques et sociaux, Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Facultés des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, PUK, Vol XXXIII.

Kikhela Nzita Paul Denis et J.P. Konde Konde, (2017). La transition démographique, économique et environnementale : un préalable majeur pour l'émergence de la RDC en 2030 ? l'économie congolaise à l'épreuve de la dynamique démographique, in Cahiers économiques et sociaux, Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Facultés des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, « 60 années » » PUK, numéro spécial, 2017 pp107-

Le Monde, (2018). En RDC, Joseph Kabila promulgue le nouveau Code minier. 12 mars 2018.

Mumpasi Bernard, (2017). L'économie congolaise à l'épreuve de la dynamique démographique, in Cahiers économiques et sociaux, Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Facultés des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, « 60 années » » PUK, numéro spécial, pp91-104

Mateso M., (2015). RD-Congo: la construction d'Inga, le plus grand barrage du monde, peine à démarrer. Geopolis, 16 mars 2015.

Mitch Gabrielle Nina, (2017). Mining for Energy: The DRC's unlikely power solution. Daily Maverick, 27 septembre 2017.

Nkumbi Nkiet Thaddée, Ministère des ressources hydrauliques et électricité, (2013). Libéralisation du secteur de l'électricité: ce que cela signifie pour les mines, communication de l'atelier.

Ntungila Nkama F. et Y. Lubongo Mbilu, (2017). Assurance santé et accès aux soins en République démocratique du Congo : Pour un meilleur soutien à ceux qui en ont le plus besoin in Cahiers économiques et sociaux, Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Facultés des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, « 60 années » » PUK, numéro spécial, Août 2017 pp133-150

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (2014b). Le premier Atlas interactif des énergies renouvelables en RDC. 14 septembre 2014.

Rosenberg, N. (1998). « The role of electricity in industrial development », in The Energy Journal 19, pp.7-24.

Sokona, Y. et J.P. Thomas (2002), « Energie et lutte contre la pauvreté », in Les cahiers de Global Chance - N°15 - Février 2002, ENDA Tiers Monde, Dakar, pp.67-107.

Tiker Tiker Claude Joachim, (2016). Réflexion sur le plan national de développement de la RDC 2017-2050 : Est-il réaliste et réalisable, in Cahiers économiques et sociaux, Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Facultés des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, PUK, Vol XXXIII n°2.

Zoom Eco (2017). RDC : La mise en service du barrage d'Inga 3 repoussée en 2024. 7 juillet 2017.





[UNECA.ORG](http://UNECA.ORG)

*Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.*